

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
(CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°00000000035/AONO/MPT/CIPM/2020 DU 21
SEPTEMBRE 2020

POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE TELEMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL
BIYA
« EN PROCÉDURE D'URGENCE »

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FINANCEMENT :

CAS FST, EXERCICE 2020.

IMPUTATION BUDGETAIRE: 54 45 587 03 330004 08 « Mise en œuvre d'un centre de télémédecine à
la fondation CHANTAL BIYA (FCB) ».

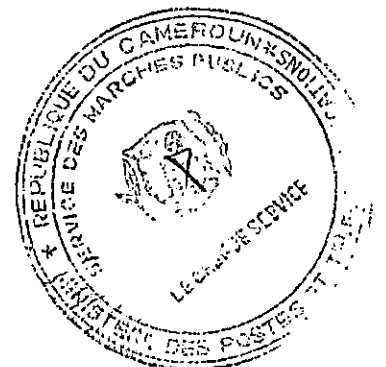


TABLE DES MATIERES

Pièce N° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce N° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce N° 3 : Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce N° 4 : Cahier des clauses Administratives particulières (CCAP) ;

Pièce N° 5 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce N° 6 : Cadre du Bordereau des Prix ;

Pièce N° 7 : Cadre du détail quantitatif et estimatif ;

Pièce N° 8 : Cadre du sous détail des prix ;

Pièce N° 9 : Modèle de marché ;

Pièce N° 10 : Formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires ;

Pièce N° 11 : Formulaires des études préalables ;

Pièce N° 12 : Liste des Etablissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Pièce n° 13 : Grille d'évaluation



PIECES N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paris - Work - Parisland
MINISTRE OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS
GENERAL SECRETARIAT
DEPARTMENT OF
GENERAL AFFAIRS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paris - Travail - Paris
MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
/ANON/PTC/PM/24/1991/2020 POUR LA MISE EN PLACE
D'UN CENTRE DE TELMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL BIVA
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet de l'Appel d'Offres
Le Ministre des Postes et Télécommunications lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la mise en place d'un centre de télémédecine à la Fondation Chantal Biva.

2. Consistance des prestations
Le présent appel d'offres consiste :
- Aménager les salles du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala;
 - Interconnecter les sites du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala;
 - Acquérir et mettre en service les équipements TIC pour la télé-présence ;
 - Acquérir des logiciels et plateformes pour le centre de production des cours, les salles virtuelles CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala, du centre multi-média ;
 - Acquérir et mettre en service les équipements biomédicaux, descriptifs dans des documents annexés ;
 - Former le personnel à l'utilisation des plates formes.

3. Délais de livraison
Le délai maximum de livraison prévu par le cahier d'ouvrages est cinq (05) mois.

5. Coût prévisionnel
Le coût prévisionnel de l'opération est de trois cent cinquante-cinq millions neuf cent mille (355 950 000) FCFA. Toutes Taxes Comprises.

6. Lieu de livraison
Le lieu de livraison des fournitures est le siège du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala.

7. Participation étrangère
La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises étrangères spécialisées dans la fourniture des équipements et matériels informatiques pour télé-voies.

8. Financement
Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont financées par le fonds spécial des Télécommunications (FST), exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire 34 45 587 93 33004 08 « Mise en œuvre d'un centre de télémédecine à la Fondation CHANTAL BIVA (FCB) ».



- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fautive déclaration ;

15. Principaux critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires :

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'Immeuble siège de la CAMPOST, porte 308 le 19^{oct} à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaiteront assister à leur représentation dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Ouverture des plis

Tout offre non conformément aux prescriptions du présent Avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment pour défaut de caution de soumission conforme.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être impérativement produites en duplicataux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations de Règlement d'Appel d'Offres. Elles devront être obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Contenu des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de sept millions (7 000 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Ministère des Postes et des Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics 1^{er} étage, porte 162, au plus tard le 19 heures, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° /ANOM/PT/CIPM/2020 DU --- 2020 LANCE EN PROCEDURE

D'URGENCE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE TELMEDECINE A LA

FONDAATION CHANTAL BIVA (FCB)

« A renvoyer en sénes de dédoublement »

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Télécommunications (porte 162, TEL. 222.23.36.41), dès publication au présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) FCFA.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 162, téléphone 222.23.36.41) dès publication du présent avis.

- Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Routers, serveurs, postes téléphoniques, micro-ordinateur, photocopieur, vidéoprojecteur, écrans TV LED 64", microscope numérique, Tensiomètre et Glucomètre.

- Offre financière incomplète ;
- Non-respect des spécifications techniques minimales ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non-abandon de chantier ou de non-défaillance ;
- Non-satisfaction d'au moins 5 sur 6 de critères-essentiels.

15.2. Critères essentiels :

Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

- Référence similaire ;
- Personnel d'encadrement ;
- Capacité de financement ;
- Services après-vente ;
- Délais de livraison ;
- Clause d'acceptation des conditions du marché.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura satisfait à tous les critères éliminatoires et évaluée la moins disante.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

18. Renseignements complémentaires

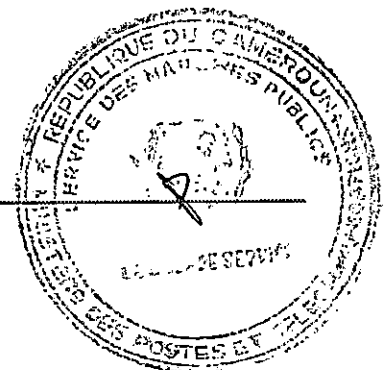
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, « Services des marchés (porte 162, Tél 222 23 04 90). »

Amplifications :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Services des Marchés Publics (pour archivage) ;
- Affichage/Chrono.



M. Jean-Louis Njomo
Ministre des Postes et Télécommunications





8. Financing
The supplies under this call for tenders, are financed by the Special Telecommunications Fund (STF), 2020 financial year, on the budget head 54 45 587 03 330004 08 "Setting up a Telemedicine Centre at the CHANTAL BIVA Foundation (FCB)".

7. Participation and origin
Participation in this invitation to tenders is open to all national companies specialised in the supply of computer equipment and materials for visually impaired.

6. Delivery venue
The delivery venue of the supplies is the registered offices of the CME of the FCB in Yaounde and of the Meyomessala Medical Centre.


5. Estimated cost
The estimated cost of the operation stands at CFA three hundred and fifty-five million three hundred and thirty thousand (355,930,000) francs, all taxes included.

3. Execution deadline
The maximum delivery time provided by the Project Owner shall be (05) five months.

- Training personnel in the use of the platform.
- Acquiring and commissioning biomedical and medical data security equipment.
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence.
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre.
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence.
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre.
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence.
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre.
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence.
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre.

2. Description of services
This invitation to tender will consist in:
- Fitting out the rooms of the CME of the FCB in Yaounde and of the Meyomessala Medical Centre;
- Interconnecting the sites of the CME of the FCB in Yaounde and of the Meyomessala Medical Centre;
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence;
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre;
- Acquiring and commissioning ICT equipment for telepresence;
- Acquiring software and platforms for the course production centre, the CME virtual centre as well as the multi-media centre.

1. Purpose
The Minister of Posts and Telecommunications hereby launches in a procedure of urgency an Open National Invitation to tender in view of setting up a Telemedicine Centre at the Chantal Biva Foundation.


 REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 YAOUL - YAOUNDE - PAQUE

INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER
 NO. 00000393
 /AON/MPT/CHP/2020-07 21 SEP 2020 FOR
 SETTING-UP A TELLEMEDICINE CENTRE AT THE CHANTAL BIVA FOUNDATION.
 "IN A PROCEDURE OF URGENCY"

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 GENERAL SECRETARIAT
 MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS
 YAOUL - YAOUNDE - PAQUE

9. Consultation of Tender documents

Tender documents may be consulted during working hours at the Department of General Affairs (contracts service, 1st floor of the Ministry of Posts and Telecommunications Room 162 Tel. 242 23 36 41), upon the publication of this announcement.

10. Acquisition of tender file

The complete set of bidding documents may be obtained at the Department of General Affairs, Contracts service, located at 1st floor of Ministry of Posts and Telecommunications building, (Room 162, Tel. 242.23.36.41) upon the publication of this tender against the payment of a non-refundable sum of CFA one one hundred thousand (100,000) francs into the public treasury.

11. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs (Contracts Service located at the 1st floor, Room 162), not later than the _____ at 3 pm and shall carry the following label:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS
No. _____ /AONG/MP/T/CIPM/2020 OF --- 2020 LAUNCHED IN A
PROCEDURE OF URGENCY
FOR SETTING-UP A TELEMEDICINE CENTRE AT THE CHANTAL BIYA
FOUNDATION (FCB)

"To be opened only during the bid-opening session"

12. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA seven million (7,000,000) francs issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

13. Acceptability of bids

To avoid the rejection of bids, the administrative documents must imperatively be submitted in originals or true copies certified by an issuing or administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation. They must not be more than (3) months old prior to the original submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tenders.

Any tender not complying with the tender file shall be rejected, especially in the absence of an appropriate bid bond.

14. Opening of bids

The opening of the bids shall be made in one phase.

The opening of the administrative, technical and financial bids will take place in the meeting room of the Tender Board of MINPOSTEL, located at the CAMPOST headquarters building, room 208 on _____ at 3 pm, and will be done by the above mentioned Internal Tender Board members, in the presence of bidders who wish to take part to the opening ceremony or their representative duly authorised and who have a perfect knowledge of the file.

15. Main assessment criteria

15.1. Eliminary criteria:

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;



- Absence of proposed equipment leaflet accompanied with the authentic fact sheets describing the technical specifications of the below equipment; Routers, servers, microcomputer telephone sets, photocopier, video projector, 64" LED TV screens, digital microscope, blood pressure and blood glucose monitors.
- Incomplete financial bid;
- Non-compliance with the minimal technical specifications;
- Absence of a solemn declaration not to abandon the contract or defaulting it;
- Noncompliance with at least 5 yes out of 6 among the main criteria.

15.2. Main Criteria:

The qualification criteria of the candidates shall be based on:

- Similar references;
- Financial capacity;
- Customer service;
- Execution deadline;
- Acceptance clause of the contract conditions

16. Allocation

The Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid must have comply with all the eliminatory criteria and who must have presented the lowest evaluated bid.

17. Validity period of bids:

Bidders shall be bound to their bids for a period of ninety (90) days with effect from date of submission of the said bids.

18. Additional information

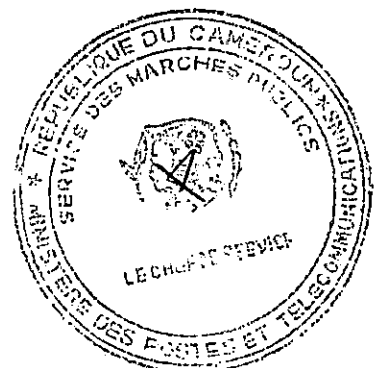
Additional information may be obtained during working hours from the Ministry of Posts and Telecommunications. "C661met services (room 162, Tel. 242.23.04.90). /-

Copies to:

- MINMAP (for information);
- ARMP (for publication and archiving);
- President CIPM (for information);
- Contracts service (for archiving);
- Billsucking/Chrono.



Handwritten signature and name: Li Libany, vice-Ministre



PIECES N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

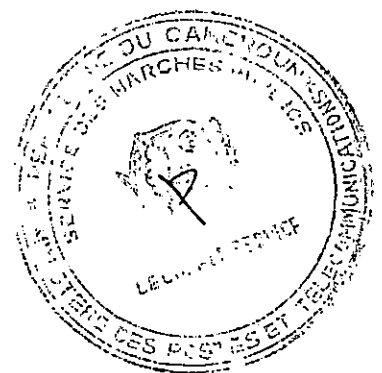
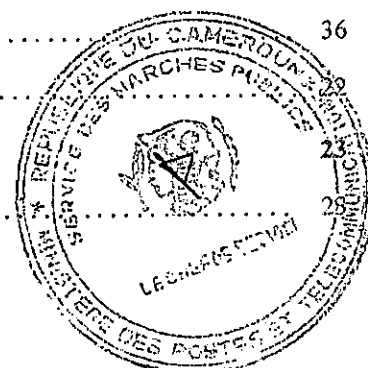
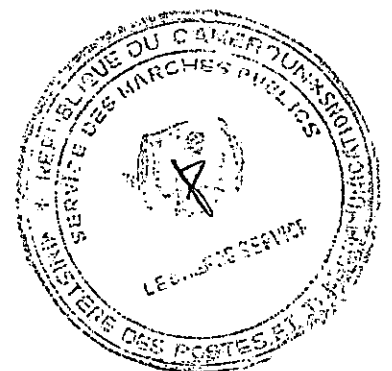


Table des matières

A. Généralités.....	13
Article 1 : Portée de la soumission.....	13
Article 2 : Financement.....	13
Article 3 : Fraude et corruption.....	13
Article 4 : Candidats admis à concourir.....	13
Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés.....	14
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire.....	14
Article 7 : Visite du site des travaux.....	15
B. Dossier d'Appel d'Offres ...	16
Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	16
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	16
Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres.....	17
C. Préparation des offres..	18
Article 11 : Frais de soumission.....	18
Article 12 : Langue de l'offre.....	18
Article 13 : Documents constituant l'offre.....	18
Article 14 : Montant de l'offre.....	14
Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement.....	19
Article 16 : Validité des offres.....	20
Article 17 : Caution de Soumission.....	20
Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires.....	20
Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.....	21
Article 20 : Forme et signature de l'offre.....	21
D. Dépôt des offres ...	22
Article 21 : Cachetage et marquage des offres.....	22
Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres.....	22
Article 23 : Offres hors délai.....	36
Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres.....	23
E. Ouverture des plis et évaluation des offres...	28
Article 25 : Ouverture des plis et recours.....	28



Article 26	: Caractère confidentiel de la procédure.....	23
Article 27	: Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante	24
Article 28	: Détermination de la conformité des offres	24
Article 29	: Qualification du soumissionnaire.....	24
Article 30	: Correction des erreurs.....	24
Article 31	: Conversion en une seule monnaie.....	25
Article 32	: Evaluation des offres au plan financier.....	25
Article 33	: Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux	25
F. Attribution du Marché.		26
Article 34	: Attribution du marché.....	26
Article 35	: Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure.....	26
Article 36	: Notification de l'attribution du marché.....	26
Article 37	: Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	26
Article 38	: Signature du marché.....	26
Article 39	: Cautionnement définitif.....	26



Règlement Général de l'Appel d'Offres

1. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

- 1.1. L'Autorité Contractante, définie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la construction et/ou l'achèvement des Travaux décrits dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.
Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.
Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Travaux".
- 1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

- 3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs, sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés.
En vertu de ce principe :

1. Les définitions ci-après sont admises :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
 - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. Sont considérées comme des "Pratiques collusoires", toutes formes d'ententes entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- b. Toute proposition d'attribution est rejetée, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

- 3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :



1. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

1. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

- 5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.
- 5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

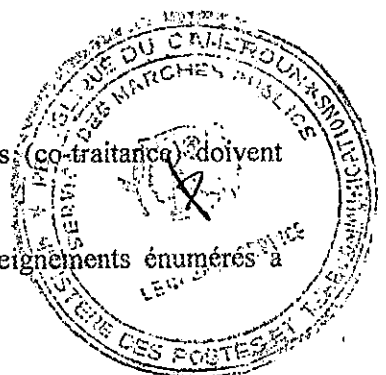
1. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

1. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à



l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;

- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
 - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
 - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
 - e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.
- 6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

- 7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.
- 7.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'il demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels,

B. Dossier d'Appel d'Offres

coûts et frais encourus du fait de cette visite.

- 7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

- 8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce n°0 La lettre d'invitation à soumissionner (pour les Appels d'Offres Restreints) ;

Pièce n°1 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce n°2 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n°3 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n°4 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;



Pièce n° 6 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce n°7 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce n°8 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°9 Le modèles de marché

- a. Le cadre du planning d'exécution ;
- b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
- c. Modèle de lettre de soumission ;
- d. Modèle de caution de soumission ;
- e. Modèle de cautionnement définitif ;
- f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
- g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce n° 10 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

- a. Modèle de marché.

Pièce n° 11 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

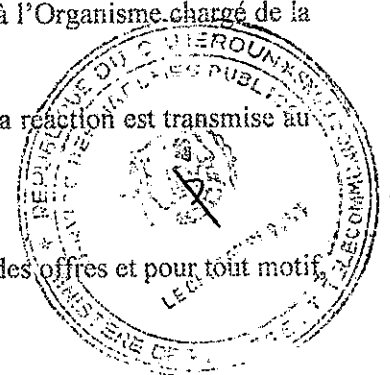
9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au MINMAP et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif



que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

1. *Volume 1 : Dossier administratif*

Il comprend :

1. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

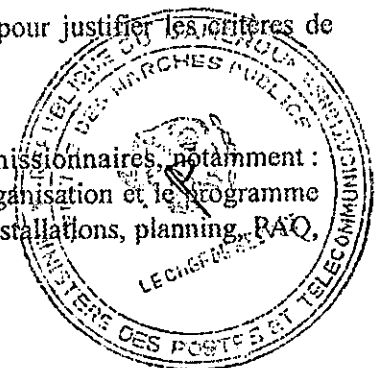
b. *Volume 2 : Offre technique*

b.1. *Les renseignements sur les qualifications*

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. *Méthodologie*

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, RAO, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).



b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
1. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
1. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
1. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article

17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

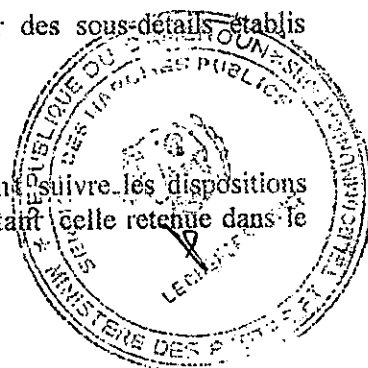
14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous ; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.



15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

- a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.
- b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

1. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".
- b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

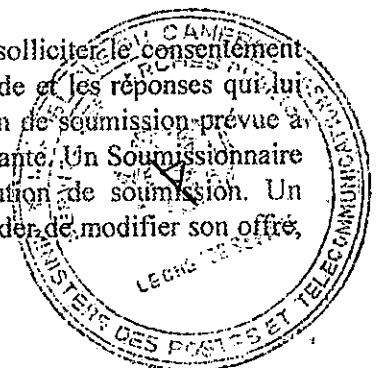
15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

15.6. Pour les Appels d'Offres Nationaux, la monnaie utilisée est le franc CFA.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.



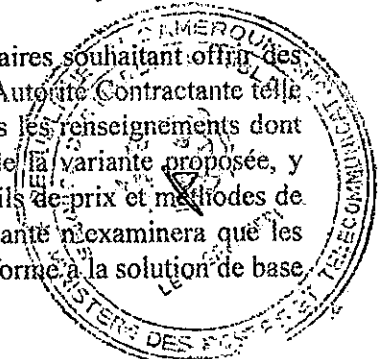
- 16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).
La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

Article 17 : Caution de soumission

- 17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.
- 17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.
- 17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 17.6. La caution de soumission peut être saisie :
- a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
 - b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
 - iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

- 1.4. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.
- 18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base,



a été évaluée la moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(g) du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieu et date indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

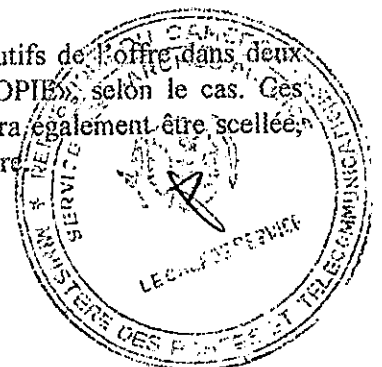
20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

21.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :



- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.
- 21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

- 22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- 22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

- 24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

Article 25 : Ouverture des plis et recours

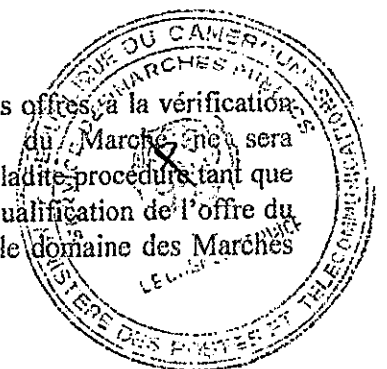


- 25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification, l'ouverture peut se faire en deux temps. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.
- Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

- 26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés



publics.

- 26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

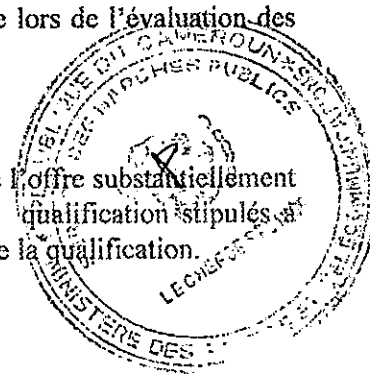
- 27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.
- 27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

- 28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :
- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
 - ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
 - iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.
- 28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.



Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

1. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

1. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.



1. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Autorité Contractante dans le RPAO.
- 32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.
- 32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

- 34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposés.
- 34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.
- 34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

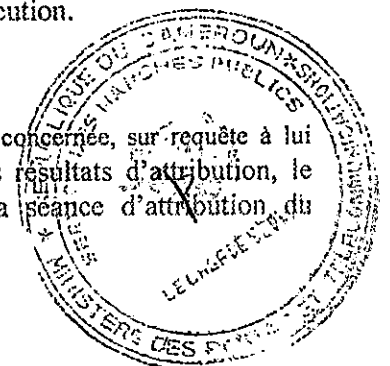
L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.



37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

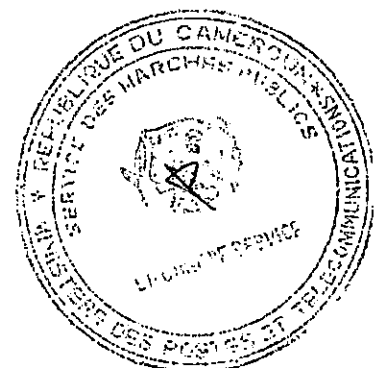
Article 39 : Cautionnement définitif

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.

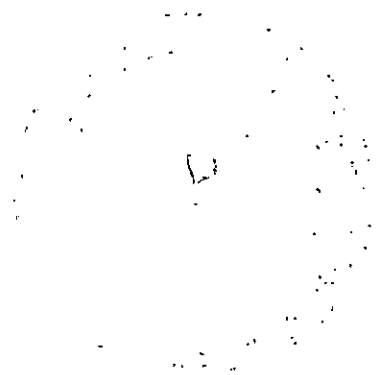
39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



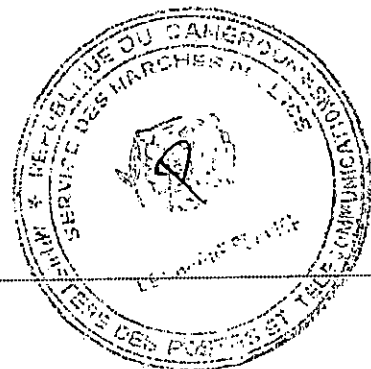
**PIECES N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES**



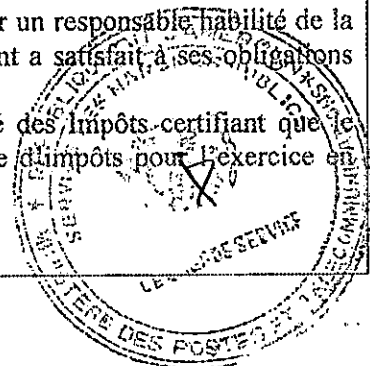
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

1	Portée de la soumission
1.1	<p>Le Ministre des Potes et des Télécommunications lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la mise en place d'un centre de télémédecine à la Fondation Chantal Biya</p> <p>Les prestations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménager les salles du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala;- Interconnecter les sites du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala- Acquérir et mettre en service les équipements TIC pour la télé présence ;- Acquérir des logiciels et plateformes pour le centre de production des cours, les salles virtuelles CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala, du centre multimédia ;- Acquérir et mettre en service les équipements biomédicaux, de sécurisation des données médicales- Former le personnel à l'utilisation des plates formes. <p>Le détail des prestations à exécuter est contenu dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (Pièce 5).</p>
1.2	Délais de livraison : cinq (05) mois.
2	Financement
	Référence de l'appel d'offres : Source de financement : FST 2020 Nom du projet : mise en place d'un centre de télémédecine à la Fondation Chantal Biya
3	Candidat admis à concourir
3.1	Critères de provenance des soumissionnaires : Entreprises nationales, spécialisée dans la fourniture des équipements de TIC.
4	Origine des fournitures
4.1	Critères de provenance des fournitures : Matériel importé.
5	Qualification du soumissionnaire
	<p><u>Qualification du soumissionnaire :</u> Les critères de qualification sont les suivants :</p> <p>5. Principaux critères d'évaluation</p> <p>5.1. Critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;- Document falsifié ou fausse déclaration ;- Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Routers, serveurs, postes téléphonique micro ordinateur, photocopieur, vidéoprojecteur, écrans TV LED 64", microscope numérique, Tensiomètre et Glucomètre .- Offre financière incomplète ;- Non-respect des spécifications techniques minimales ;- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;- Non satisfaction d'au moins 5 oui sur 6 de critères essentiels. <p>5.2. Critères essentiels : Les critères de qualification des candidats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Référence similaire ;- Personnel d'encadrement ;- Capacité de financement ;- Services après-vente ;- Délais de livraison ;- Clause d'acceptation des conditions du marché. <p>Les critères essentiels détaillés sont les suivant :</p>



N°	CRITERES	NOTATION (Oui/Non)
1	Référence similaire : Au moins deux (02) marché/contrat dont un (01) dans la fourniture des équipements de télécommunications/informatique d'un montant au moins $\geq 200\ 000\ 000$ FCFA et un (01) dans les aménagements des locaux d'un montant au moins $\geq 30\ 000\ 000$ FCFA au cours des deux (02) dernières années (2018 et 2019).	
2	Capacité de financement (Surface financière) Attestation de solvabilité délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréé par le MINFI d'un montant $\geq 150\ 000\ 000$ FCFA.	
3	Personnel d'encadrement - Chef de projet : Ingénieur des Télécommunications ou Informatique ayant au moins dix (10) ans au moins deux (02) projets exécutés la mise en place des technologies innovantes ; - Ingénieur des travaux de génie civil BAC+3 au moins, au moins deux (02) projets exécutés dans les aménagements des locaux	
4	Services après-vente - Engagement sur l'honneur à assurer le SAV ; - CV et diplôme Ingénieur informaticien/télécommunications. ; - Garantie des prestations d'une durée d'un (01) an pour les équipements et matériels;	
5	Délais de livraison Délais de livraison \leq soixante-cinq (05) mois (planning de livraison)	
6	Preuve d'acceptation des conditions du marché -CCAP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ; -Spécifications techniques paraphé, signé et daté à la dernière page.	
6	Langue de l'offre : français ou anglais	
7	<p>La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>a. Enveloppe A- Volume 1: Dossier administratif Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée par les soumissionnaires (suivant modèle joint) ; - la copie certifiée conforme de la carte de contribuable datant de moins de trois mois; - la copie certifiée conforme du registre de commerce datant de moins de trois mois; - Une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres, établie par le Tribunal de 1^{ère} Instance du lieu de résidence du cocontractant; - une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances ; - la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cent mille (100 000) FCFA ; - la caution de soumission (suivant modèle joint), d'une durée de validité de 04 mois, de montant de sept millions (7 000 000) FCFA; - une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP (ou d'un des responsables habilités à le faire); - Une attestation de soumission datant de moins de trois mois signée par un responsable habilité de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le cocontractant a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse; - Une attestation de non redevance signée par un responsable habilité des impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours et datant de moins de trois mois. <p>b. Enveloppe B- Volume 2 : Offre technique</p>	



Le dossier technique contiendra les documents ci-après :

N°	DESIGNATION	AUTHENTIFICATION
B.1	Références de l'entreprise dans les marchés similaires	Produire des justificatifs d'au moins deux (02) marché/contrat dont un (01) dans la fourniture des équipements de télécommunications/informatique d'un montant au moins \geq 200 000 000 FCFA et un (01) dans les aménagements des locaux d'un montant au moins \geq 30 000 000 FCFA au cours des deux (02) dernières années (2018 et 2019). ;
B.2	Caractéristiques techniques des équipements conformes aux prescriptions du DAO	Prospectus et Fiches techniques du fabricant du matériel ci-après : Routers, serveurs, postes téléphonique micro ordinateur, photocopieur, vidéoprojecteur, écrans TV LED 64", microscope numérique, Tensiomètre et Glucomètre .
B.5	Capacité financière	\geq 150 000 000 FCFA
B.6	Service après-vente	Le fournisseur s'engage sur l'honneur à : - assurer le SAV ; - mettre à la disposition de la FCFB un personnel pendant la période de garantie notamment Ingénieur informaticien/télécommunications BAC+5 au moins ; - assurer le SAV pendant et après la période de garantie ;
B.7	Personnel d'encadrement	-Un (01) Chef de projet Ingénieur des Télécommunications ou Informatique ayant au moins dix (10) ans au moins deux (02) projets exécutés la mise en place des technologies innovantes ; - un ingénieur des travaux de génie civil BAC+3 au moins, au moins deux (02) projets exécutés dans les aménagements des locaux
B.8	Délai de livraison \leq cinq (05) mois	Joindre le planning d'exécution
B.9	Acceptation des conditions du marché	-CCAP paraphé et signé à la dernière page ; -Spécifications techniques paraphé et signé à la dernière page.
	Délai de garantie	Délai de garantie d'au moins douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations pour les équipements et matériels.

Enveloppe C- Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

C1. La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

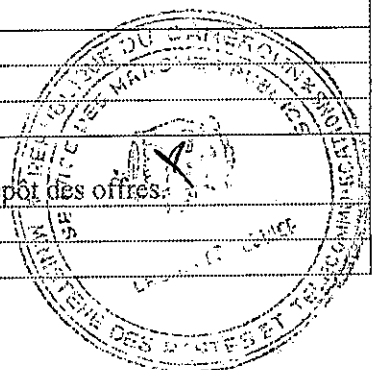
C2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

C3. Le détail estimatif dûment rempli ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres.

N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

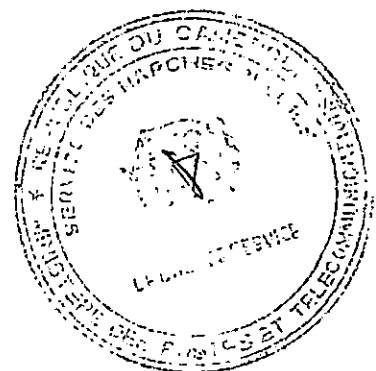
7	Prix de l'offre
7.1	Le prix, libellé en francs CFA, comprendra le prix des fournitures sorties des magasins, les taxes, le transport et la manutention.
7.2	Les prix du marché ne sont pas révisables.
7.3	Monnaie de l'offre : les prix sont libérés en FCFA.
8	Document attestant de la qualification
8.1	Période de garantie : 01 an
9	Caution de soumission
9.1	Le montant de la caution de soumission de sept millions (7 000 000) FCFA.
10	Période de validité des offres Période de validité des offres : elle de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
11	Cachetage et marquage des offres
11.1	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées :



	Sept (07), dont un original et six (06) copies marquées comme tels.
11.1	Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : Ministère des Postes et des Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis 1 ^{er} étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et des Télécommunications, porte 162.
12	Date limite de dépôt des offres
12.1	Date et heure limites de dépôt des offres : le _____ à 14 heures
13	Ouverture des plis et évaluation des offres
13.1	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL (Immeuble siège de la CAMPOST, 3 ^{ème} étage, porte 308) le _____ à 15 heures
14	Évaluation des offres financières
14.1	La sous-commission d'analyse vérifiera si les offres financières sont conformes et complètes. Elle procédera en outre à la vérification des opérations de calculs et des erreurs éventuelles y afférentes.
15	Attribution du marché Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels et de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.
16	Notification de l'attribution du marché Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par voie de presse, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.
16	Signature du marché <ul style="list-style-type: none"> - Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la signature du Maître d'Ouvrage. - Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire. - Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.



**PIECES N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**



Chapitre I : Généralités

Article 1 :	Objet du marché
Article 2 :	Procédure de Passation du Marché
Article 3 :	Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
Article 4 :	Langue, loi et réglementation applicables
Article 5 :	Pièces constitutives du marché (CCAG Article 4)
Article 6 :	Textes généraux applicables
Article 7 :	Communication (CCAG Articles 6 et 10 complétés)
Article 8 :	Ordres de service (CCAG Article 8)
Article 9 :	Marchés à tranches conditionnelles (CCAG Article 9)
Article 10 :	Personnel de l'entrepreneur (CCAG Article 15 complété)

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 :	Garanties et cautions (CCAG Article 29 et 41 complétés)
Article 12 :	Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)
Article 13 :	Lieu et mode de paiement
Article 14 :	Variation des prix (CCAG Article 20)
Article 15 :	Valorisation des travaux (CCAG Article 23)
Article 16 :	Valorisation des approvisionnements (CCAG Article 24 complété)
Article 17 :	Avances (CCAG Article 28)
Article 18 :	règlement des travaux (cf. art: 26,27 et 30 CCAG complétés)
Article 19 :	Pénalités de retard (CCAG Article 32 complété)
Article 20 :	Décompte final (CCAG Article 34)
Article 21 :	Décompte général et définitif (CCAG Article 35)
Article 22 :	Régime fiscal et douanier (CCAG Article 36)
Article 23 :	Timbres et enregistrement des marchés (CCAG Article 37)

Chapitre III : Exécution des travaux

Article 24 :	Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)
Article 25 :	Rôles et responsabilités de l'entrepreneur (CCAG Article 40)
Article 26 :	Mise à disposition des documents et du site (CCAG Article 42)
Article 27 :	Assurances des ouvrages et responsabilités civiles (CCAG Article 45)
Article 28 :	Consistance des travaux (CCAG Article 46)
Article 29 :	Pièces à fournir par l'entrepreneur (CCAG Article 49 complété)
Article 30 :	Organisation et sécurité des chantiers (CCAG Article 50)
Article 31 :	implantation des ouvrages (CCAG Article 52)
Article 32 :	Sous traitance (CCAG Article 54)
Article 33 :	Laboratoire de chantier et essais (CCAG Article 55)
Article 34 :	Journal de chantier (CCAG Article 56 complété)

Chapitre IV : De la réception

Article 35 :	Réception provisoire (CCAG Article 67)
Article 36 :	Délai de garantie (CCAG Article 70)
Article 37 :	Réception définitive (CCAG Article 72)

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 38 :	Résiliation du marché (CCAG Article 74)
Article 39 :	Cas de force majeure (CCAG Article 75)
Article 40 :	Différends et litiges (CCAG Article 79)
Article 41 :	Edition et diffusion du présent marché
Article 42 :	Entrée en vigueur du marché



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un centre de télémédecine à la Fondation Chantal Biya (FCB)

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert n° _____
AONO/MPT/SG/CIPM/2020 du _____

Article 3 : Définitions, attributions et nantissement

3.1. Définitions générales

- ✓ Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- ✓ Le Chef de service du marché est le Directeur des Affaires Générales ;
- ✓ L'Ingénieur du marché est le Directeur des Infrastructures et Réseau d'accès au TIC;
- ✓ Le fournisseur est :

3.2. Attributions

- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Directeur des Infrastructures et Réseau d'accès au TIC. Il est responsable du suivi technique du marché.

3.3. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés Publics de l'État, notamment l'article 150 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. Dans ce cas :

- ✓ l'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Ministre des Postes et Télécommunications;
- ✓ l'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- ✓ l'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable du Fonds Spécial des Télécommunications ;
- ✓ le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Infrastructures Réseau d'accès au TIC,

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

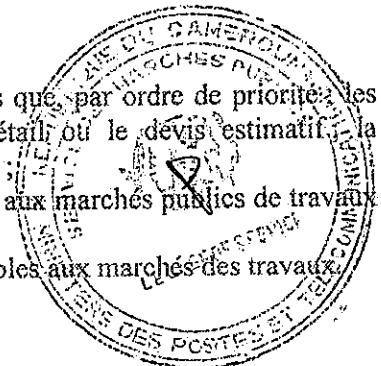
Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ;
2. la soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif, la décomposition des prix forfaitaires et le sous-détail des prix unitaires ;
6. le cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;
7. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés des travaux.

Article 6 : Textes généraux applicables



Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
2. la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
4. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
5. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
7. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
8. la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution de la Loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;
9. les normes en vigueur.

Article 7 : Communication (CCAG Article 6 et 10 complétés)

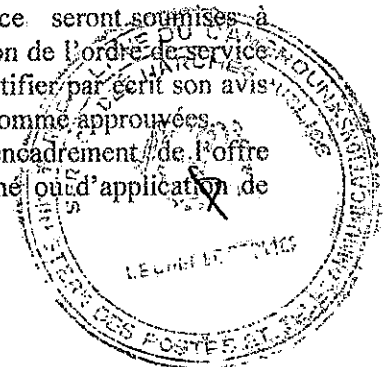
- 7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :
- a. Dans le cas où l'entrepreneur est le destinataire _____ : Passé le délai de cinq (05) jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des travaux, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de chef lieu de la région dont relèvent les travaux ;
 - b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :
Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, au Maître d'Œuvre et à l'ingénieur le cas échéant.
- 7.2. Le Cocontractant adressera ~~tous~~ notifications écrites ou correspondances d'ordre technique au Chef de service avec copie à l'Ingénieur.

Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

- 8.1. L'ordre de service de commencer les travaux est signé et notifié par le Maître d'Ouvrage.
- 8.2. L'ordre de service à l'incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage.
- 8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le chef de service et notifié par le Maître d'Œuvre ou l'ingénieur.
- 8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.
- 8.5. Le cocontractant dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre les réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Personnel du cocontractant (CCAG Article 15 complète)

- 9.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du marché. En cas de modification de personnel, le cocontractant s'assurera que le remplaçant est de compétence (qualifications et expérience) au moins égale à celle de celui remplacé. Au cas où la qualification du personnel proposé reste inférieure à celle de l'agent concerné, mais conforme aux dispositions du dossier de consultation, le cocontractant sera passible d'une pénalité correspondant à cinq pour mille (5/5000) du montant du marché. En tout état de cause, et sauf en cas de force Majeure, le Cocontractant ne pourra remplacer plus de cinquante pour cent (50%) de son personnel sans s'exposer à la procédure de résiliation.
- 9.2 En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'ingénieur du marché, dans les cinq (05) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. L'ingénieur du marché dispose de trois (03) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service du marché. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 9.3: Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché ou d'application de pénalités.



9.4 En cas de décision de non résiliation, il sera appliqué une pénalité forfaitaire de deux millions (2 000 000) F CFA par personnel d'encadrement ou personnel modifié, pénalité à opérer sur les acomptes.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 10 : Garantie et cautions (CCAG Article 29 et 41)

10.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

10.2 Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 7% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

10.3 Cautionnement d'avance de démarrage

Conformément aux dispositions du Code des Marchés et sur demande expresse du cocontractant, il pourrait être accordé une avance de démarrage d'une valeur égal au plus à 40% du montant du présent marché. Cette avance devra être cautionnée à 100% par l'un des établissements bancaires agréés par le MINFI.

Article 11 : Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-dessous est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC ; soit :

- Montant HTVA _____ () francs CFA
- Montant de la TVA _____ () francs CFA

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par l'entrepreneur.

Article 12 : Lieu et mode de paiement

12.1 En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au cocontractant, dans les conditions indiquées dans le marché, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions contractuelles.

12.2 Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

- a. pour les règlements en francs CFA soit (montant en chiffres et en lettres HTVA), par crédit au compte n° _____ ouvert au nom de l'entrepreneur à la banque _____

Article 13 : Variation des prix (CCAG Article 20)

13.1 les prix sont fermes et non révisables.

- a. Les acomptes payés à l'entrepreneur au titre des avances ne sont pas révisables ;

Article 14 : Avances (CCAG Article 28)

Le Maître d'Ouvrage pourrait accorder une avance de démarrage 40% du montant du marché.

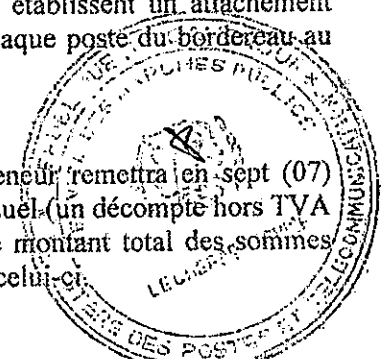
Article 15 : Règlement des travaux (Cf. art. 26, 27 et 30 CCAG complétés)

15.1 Constatation des travaux exécutés

Avant le 30 de chaque mois, l'entrepreneur et l'ingénieur du marché établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

15.2 Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (05) du mois suivant le mois des prestations, l'entrepreneur remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur du marché, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.



Seul le décompte hors TVA sera réglé à l'entrepreneur. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Fonds Spécial des Télécommunications et du Ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer à l'entrepreneur sera mandaté comme suit :

- 98,9 % versé directement au compte de l'entrepreneur ;
- 1,1 % versé au trésor public au titre de l'AIR dû par l'entrepreneur
- Le Maître d'œuvre disposera d'un délai de trois (03) jours pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés.

Le chef de service et l'ingénieur disposent d'un délai de sept (07) jours au plus pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

L'ingénieur du marché transmettra à l'organisme payeur les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le dix (10) du mois. Dans ce cas, une copie du décompte et des attachements correspondants est transmise dans les mêmes délais au Chef de service .

Une copie du décompte corrigée est retournée à l'entrepreneur le cas échéant.

Article 16 : Pénalités de retard (CCAG article 32 complété)

16.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

16.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10 %) du montant TTC du marché de base.

Article 17 : Décompte final (CCAG article 34)

17.1 Le cocontractant dispose d'un (01) mois pour transmettre le projet au Maître d'Œuvre, après la date de réception provisoire des travaux.

Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

17.2 Le Chef service dispose au plus d'un (01) mois pour notifier le projet rectifié et accepté au Maître d'œuvre.

17.3 L'entrepreneur dispose au plus d'un (01) mois pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 18 : Décompte général et définitif (CCAG article 35)

8.1 Le Chef service ou le Maître d'œuvre dispose au plus d'un (1) mois pour établir le décompte général à l'entrepreneur après la réception définitive.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

18.2 L'entrepreneur dispose au plus d'un (1) mois pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 19 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 36)

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur.

Article 20 : Timbre et enregistrement des marchés (CCAG Article 37)

Sept (07) exemplaires originaux seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais de l'entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur.



CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

Article 21 : Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)

21.1 Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de cinq (5) Mois ;

21.2 Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Article 22 : Rôles et responsabilités du cocontractant (CCAG Article 40)

Le planning détaillé et général d'avancement des travaux sera communiqué au Maître d'œuvre en cinq (5) exemplaires à chaque début de mois.

Article 23 : Mise à disposition des documents et du site (CCAG Article 42)

L'exemplaire reproductible des plans figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres sera remis par le chef de service au maître d'œuvre.

Article 24 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles (CCAG Article 45)

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après:

- Assurances des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des travaux ;
- Assurance « Tous risques chantier ».

Article 25 : Consistance des travaux (CCAG Article 46)

Les prestations à réaliser dans le cadre de la mise en place d'un centre de télé-médecine à la Fondation Chantal Biya comprennent :

- L'aménagement des salles du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala;
- L'interconnexion des sites du CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala
- L'Acquisition et la mise en service des équipements TIC pour la télé-présence ;
- L'Acquisition des logiciels et plateformes pour le centre de production des cours, les salles virtuelles CME de la FCB Yaoundé et du Centre médical de Meyomessala, du centre multimédia ;
- L'Acquisition et la mise en service des équipements biomédicaux, de sécurisation des données médicales
- Former le personnel à l'utilisation des plates formes.

Conformément au Cahier des Clauses techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 26 : Pièce à fournir par le cocontractant (Article 49 complété)

26.1 Programme des travaux, Plan d'assurance qualité et autres

a. Dans un délai maximum de (trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le cocontractant soumettra, en six (06) exemplaires, après avis du Maître d'œuvre, son programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnemental à l'approbation du Chef de service.

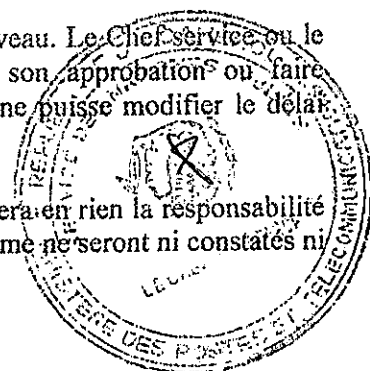
b. Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de quinze jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation « Bon pour exécution » ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée de motifs dudit rejet.

Le cocontractant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau. Le Chef service ou le Maître d'œuvre disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Dans ce cas, la procédure est relancée sans que cela ne puisse modifier le délai contractuel.

L'approbation donnée par le Chef service ou le Maître d'œuvre n'atténue en rien la responsabilité du cocontractant. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.



L'entrepreneur tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Maître d'œuvre.

c. Le plan de gestion environnemental fera ressortir notamment les conditions de choix des liquides et sites techniques et de base vie, les conditions d'emprunt de sites d'extraction et les conditions remises en état des sites de travaux et d'installation.

Le cocontractant indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.

d. L'agrément donné par le chef de service ou le Maître d'œuvre ne diminue en rien la responsabilité du cocontractant quant aux conséquences dommageables que leur mise en œuvre pourrait avoir tant à l'égard des tiers qu'à l'égard du respect des clauses du marché.

26.2 Le Projet d'exécution

a. Le dossier des plans d'exécution (*calcul et -dessins*) d'exécution nécessaire à la réalisation de toutes les parties de l'ouvrage devront être soumis au visa du chef de service ou au Maître d'œuvre un mois au moins avant la date prévue pour le début de réalisation de la partie de l'ouvrage correspondante.

b. le chef de service ou le Maître d'œuvre disposera d'un délai de quinze (15) jours pour les examiner et faire connaître ses observations. Le cocontractant disposera alors d'un délai de huit (8) jours pour présenter un nouveau dossier intégrant lesdites observations.

26.3 Documents à fournir par l'entreprise

A la fin des travaux, l'entreprise doit mettre à la disposition du Maître d'Ouvrage le dossier de recollement faisant ressortir le plan de passage de la boucle optique urbaine de Buéa.

Article 27 : Organisation et sécurité des chantiers (CCAG article 50)

Le cocontractant prendra toutes les mesures pour faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité autour du site du projet.

Article 28 : Implantation des ouvrages (CCAG Article 52)

Le Maître d'œuvre notifiera dans un délai de cinq (5) jours suivant la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, les points et niveaux de base du projet.

Article 29 : Sous-traitance (CCAG Article 54)

La part des travaux à sous-traiter est au plus de 30% du montant du marché de base et de ses avenants.

Article 30 : Laboratoire de chantier et essais (CCAG article 55)

Le Chef de service dispose d'un délai de quinze (15) jours pour agréer le personnel et le laboratoire de l'entrepreneur, dès réception de la demande.

Article 31 : Journal de chantier (CCAG Article 56 complété)

31.1 Le journal de chantier sera signé contradictoirement par le Maître d'œuvre et le représentant de l'entrepreneur systématiquement lors des réunions de chantiers à *chaque* visite de chantier.

31.2 C'est un document contradictoire unique. Ses pages sont numérotées et visées. Aucune page ne doit être enlevée. Les parties raturés ou annulées sont signalées en marge pour validation.

Chapitre IV : De la réception

Article 32 : Réception provisoire (CCAG Article 67)

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Chef service avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

32.1 Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception

- Constatation de l'exécution effective de l'ensemble des travaux
- Constatation éventuel du repliement des installations de chantier et de la remise en état des lieux,

32.2 La commission de réception sera composée des membres suivants:



1. le Maître d'Ouvrage ou son représentant, **Président**;
2. l'ingénieur, **Rapporteur**;
3. le Chef de Service du marché, Membre;
4. l'Agent chargé des opérations de la Comptabilité-matière, Membre;
5. le représentant de la Fondation Chantal Biya, membre ;
6. le Fournisseur, Membre ;
7. le représentant du MINMAP, Observateur ;
8. toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage en raison de ses compétences.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception. Le Fournisseur est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter. Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement des travaux.

32.3 La période de garantie commence à la date de cette réception provisoire.

Article 33 : Délai de garantie (CCAG Article 70)

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Article 34 : Réception définitive (CAG Article 72)

34.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

34.2 La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Résiliation du marché (CCAG article 74)

Le marché peut être résilié comme à la sous-section 1, de la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de vingt un (21) jours calendaires à la suite d'une mise en demeure ;
- Retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du prestataire.

Article 36 : Cas de force majeure (CCAG article 75)

En cas de force majeure, le cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit l'Administration de l'événement. Il appartiendra à l'Administration d'en apprécier l'opportunité et la gravité.

Article 37 : Différends et litiges (CCAG article 79)

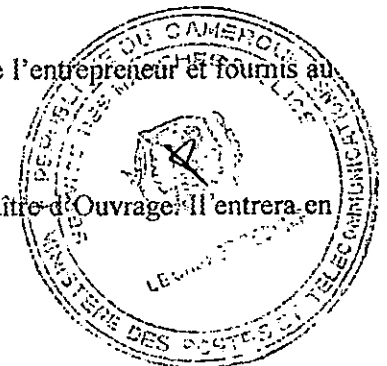
Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 38 : Edition et diffusion du présent marché

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au chef de service.

Article 39 : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification par ce dernier.



**PIECES N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

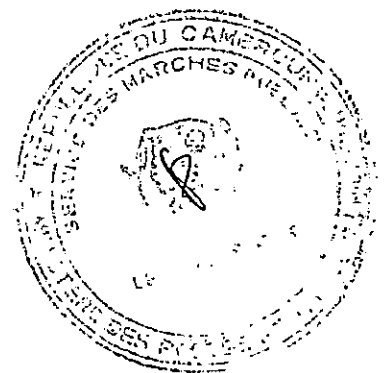
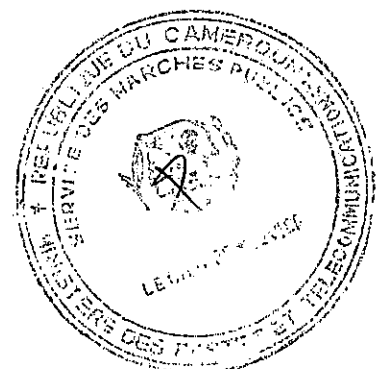


Table des matières

I.	Contexte et justification	44
II.	Description	44
III.	Choix technologique	45
IV.	Objectifs	45
1.	Objectif Globale	45
2.	Objectif Spécifique	45
V.	Résultats attendus	45
VI.	Parties prenantes	46
VII.	Consistances Des Prestations	46
VIII.	Méthodologie D'intervention	47
IX.	Documentation	47
X.	Cout De La prestation	47
XI.	Durée De La Prestation	47
XII.	Livrables	47
XIII.	Expertise Requise	47
XIV.	Chronogramme des Activités	Erreur ! Signet non défini.
XV.	Budget des activités	Erreur ! Signet non défini.



I. Contexte et justification

La télémédecine est une des formes de coopération dans l'exercice médical, mettant en rapport à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication, un patient (et / ou les données médicales nécessaires) et un ou plusieurs médecins et professionnels de santé, à des fins médicales de diagnostic, de décision, de prise en charge et de traitement dans le respect des règles de la déontologie médicale.

Le Gouvernement Camerounais multiplie depuis quelques années des initiatives de développement de l'Economie Numérique à travers celui des infrastructures de Communication et de Télécommunications, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Tout en s'inscrivant dans la dynamique d'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour optimiser les approches de formation aux disciplines médicales ainsi que les possibilités d'accès aux soins de santé, le déploiement de la télémédecine constitue un facteur clé d'amélioration de la performance de notre système de santé.

Le Projet de mise en œuvre d'un centre de télémédecine à la Fondation Chantal Biya (FCB) constitue en effet une réponse organisationnelle et technique aux nombreux défis épidémiologiques (augmentation du nombre de patients souffrant de maladies rares, de maladies chroniques et de poly-pathologies), démographiques (inégaie répartition des professionnels sur le territoire national) et économiques (contrainte budgétaire) auxquels fait face le système de santé de notre pays.

Afin de satisfaire les multiples sollicitations en termes de soutien technique médical à la stratégie avancée (téléconsultation, téléassistance médicale, télédiagnostic, télé-expertise) et de formation sur le plan national ainsi que la nécessité d'échange d'expériences avec les partenaires étrangers, il s'avère indispensable pour l'organisation socio-humanitaire qu'est la FCB d'interconnecter ses différents sites et de disposer d'une plateforme collaborative et évolutive de communication avec les partenaires nationaux et internationaux, notamment en matière de santé tel que le réseau « mère et enfant » de la francophonie, le GFAOP, CDC-Atlanta, Esther, Fondation Bill et Melinda Gates, etc.

Les bénéfices attendus du développement des usages de la télémédecine par les différents acteurs concernés sont :

- **L'amélioration de l'accès pour tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national**, notamment dans les zones enclavées ou sous-denses en matière de professionnels de santé ;
- **L'amélioration de la coordination** entre les professionnels et les structures de soins ambulatoires hospitaliers et médico-sociaux ;
- **L'amélioration du parcours de soins** des patients ;

Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement Camerounais par l'entremise de la Fondation Chantal Biya (FCB), ONG socio-humanitaire reconnue d'utilité publique en 2006, a initié un projet de télémédecine en partenariat avec le Ministère des Postes et Télécommunications et le Ministère de la Santé Publique, pour permettre à ses différents centres non seulement de bénéficier de l'apport des TIC mais de pouvoir également relever les nombreux défis épidémiologiques, démographiques et économiques auxquels fait face le système de santé de notre pays.

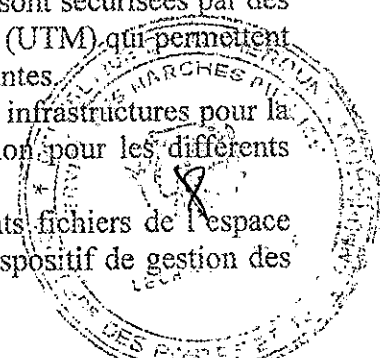
II. Description

L'architecture sera bâtie autour du Centre mère et Enfant de la Fondation Chantal Biya. Elle prévoit une connexion internet très haut débit permettant le partage des meilleures pratiques dans le domaine de la santé avec les acteurs nationaux d'une part et les acteurs internationaux d'autre part.

Les communications entre les entités de la zone publique et la zone serveur sont sécurisées par des liaisons VPN. En outre elles transitent toutes par des équipements de sécurité (UTM) qui permettent de les analyser et ainsi de détecter les communications suspectes ou malveillantes.

La zone des serveurs est le cœur même du système. Elle comporte toutes les infrastructures pour la manipulation et le stockage des données et des programmes de l'application pour les différents traitements qu'effectuent les utilisateurs.

Le serveur de fichiers et de sauvegarde est le serveur qui gère les différents fichiers de l'espace commun et les outils de sauvegarde. Il sera doté spécialement de tout le dispositif de gestion des



lecteurs de DAT qui seront utilisés pour la sauvegarde au quotidien des différentes données manipulées dans le système.

Le système de télémedecine du Centre Mère et Enfants de la Fondation Chantal Biya obéit strictement à l'architecture des réseaux étendus de type WAN. A ce titre, ses sites peuvent être disséminés sur l'ensemble du territoire national. Il a également vocation à faire bénéficier aux établissements sanitaires homologues de la Sous-Région Afrique Centrale et du monde, de l'expertise du Corps Médical camerounais.

III. Choix technologique

Avec l'apparition des TIC, les communications se sont profondément modifiées. Il en va de même dans le domaine médical, qu'il s'agisse pour un médecin de joindre un patient, un collègue médecin, un autre professionnel de la santé ou le public en général. Que ce soit un courriel, une consultation à distance par texto (Short Message Service [SMS]), la transmission ou la préservation d'un dossier au moyen d'une clé USB ou sur un disque externe, tous ces instruments et bien d'autres sont utilisés couramment et, malheureusement souvent, sans les précautions nécessaires. Or, ces moyens ont leurs limites en matière de conformité, de confidentialité et de protection de l'intégrité des données, et il faut les connaître.

L'utilisation des TIC par les médecins exige donc que ceux-ci prennent toutes les précautions nécessaires afin d'assurer dans la mesure du possible le respect du secret professionnel. À ce sujet, la loi 012/2012 du 21 décembre 2012 sur la sécurisation des communications électroniques au Cameroun des Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information. Prévoit que la confidentialité des renseignements doit être protégée par un moyen approprié au mode de transmission, y compris sur des réseaux de Communication. Les médecins ont donc la responsabilité d'agir de façon prudente et diligente. Cela n'est possible que dans la mesure où ils prennent le temps de s'informer adéquatement sur les technologies qu'ils comptent utiliser, sur les risques inhérents à leur utilisation ainsi que sur les méthodes ou les solutions assurant la prévention ou la réduction de ces risques. Sinon, il leur est impossible de savoir si l'information à transmettre est trop sensible pour la technologie utilisée. Tous les centres choisis dans le cadre de ce projet, seront relié par fibre optique de CAMTEL

La bande passante nécessaire sera de 4 Mbps théoriquement pour les services qui seront déployés, pour les sites distants de la fibre optique il sera question d'établir un VPN en provenance du hub pour attaquer le VLAN pour la suite du projet. Tous les signaux seront traités par un modem optique avant de passer par le Switch optique. Le signal arrivera dans chaque centre et sera destiné aux activités de formation médicale continue, de télédiagnostic, et de téléconsultation. Les équipements informatiques et médicaux seront connectés à un réseau local qui devra être implémenté comprenant le serveur, de télémedecine et les équipements de vidéoconférences, et les équipements de connexion au réseau en fibre optique et/ou VPN.

IV. Objectifs

1. Objectif Global

La vision dont se propose ce projet est de favoriser le partage des compétences médicales entre les personnels médicaux en matière de télé-enseignement et de télé-expertise, télésurveillance et téléassistance médicale à distance d'ici 2022.

2. Objectif Spécifique

Construire un réseau de télémedecine, reliant le Centre Mère et Enfant de la Fondation Chantal Biya (FCB) de Yaoundé au centre de Meyomessala via la fibre optique de CAMTEL.

V. Résultats attendus

R.1. Deux (02) sites (Centre Mère et Enfant, Centre Médical de Meyomessala) sont interconnectés par liaison fibre optique et fonctionnels en 2020.

R.2. Des sessions de télémedecine sont organisées dans les deux sites en 2020.

R.3. 80 % du personnel médical et paramédical est formé et le partage de compétences est effectif en décembre 2020 ;

R.4. Deux ingénieurs et quatre techniciens des trois centres sont formés à l'utilisation des outils et équipements de télémedecine en 2020.



VI. Parties prenantes

Niveau	Intervenants	Besoins en informations clés
Collectivité	• Autorités et leaders civils	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement social sur les bénéficiaires • Impact sur la collectivité • Applications
	• Institutions (MINSANTE, MINPOSTEL, MINESUP)	
	• Associations professionnelles, groupes d'action communautaire et partenaire	
	• Intérêts sectoriels (étudiants, femmes, enseignants, etc.)	
	• Individus	
Gestionnaires des centres de télé-médecine	• Groupe de liaison avec la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement des centres de télé-médecine • Besoins et satisfaction des utilisateurs • Viabilité financière • Besoins de la collectivité et impacts
	• Exploitant, personnel bénévoles	
	• Bailleurs de fonds, amis	
	• Utilisateurs	
Niveau national	• Organisme responsable de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement politique et réglementaire • Viabilité financière • Applications • Impacts sur la collectivité • Comparaisons entre les différentes zones bénéficiaires
	• Ministère de la Santé Publique	
	• Autres ministères (surtout ceux fournissant des informations liées à la télé-médecine)	
	• Organes décideurs	
Niveau régional	• Autres organismes responsables de la gestion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement politique et réglementaire • Viabilité financière • Comparaisons entre régions
	• Autres organes décideurs	
	• Organisations régionales	
Niveau international	• Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement politique et réglementaire • Impact général sur la collectivité et indicateurs de viabilité • Applications
	• Partenaires Administratifs	

VII. Consistance des prestations

Les tâches à effectuer dans le cadre de la consistance des prestations sont déclinées ainsi qu'il suit par objectif spécifique

Il s'agit pour l'entreprise de :

A.1. Construire un véritable réseau de télé-médecine adossé au Centre Mère et enfant de la FCB de Yaoundé.

A.1.1. Interconnecter deux (02) les sites (Centre Hospitalier de Meyomessala au Centre Mère et Enfant de la FCB Yaoundé;

A.1.2. Elaborer le plan d'architecture réseau et d'adressage, ainsi qu'une matrice de tout le réseau

A.1.3. Interconnecter et paramétrer les différents équipements informatiques médicaux et de télécommunications ;

A.1.4. Faire les tests de connectivité.



A.2. Acquérir la logistique technique des hôpitaux sélectionnés

A.2.1. acquérir le matériel médical, informatique et de télécommunication ;

A.2.2. contrôler la conformité des matériaux ;

A.2.3. tester les équipements médicaux informatiques et de télécommunications.

A.3. Rendre fonctionnelle la structure de télémédecine

A.3.1. définir les critères de sélection du personnel ;

A.3.2. sélectionner le personnel ;

A.3.3. former le personnel ;

A.3.4. inaugurer la structure ;

A.3.5. créer et former le réseau d'experts spécialistes ;

A.3.6. faire des tests de téléconsultations ;

A.4. Acquérir des consommables informatiques.

A.5. Effectuer les travaux d'aménagement des salles.

A.6. Acquérir le matériel immobilier.

VIII. Méthodologie d'intervention

La mission du prestataire s'articulera autour des deux principales phases comme suit :

Première phase : Elaborer et construire le réseau de télémédecine.

Il est question pour le prestataire, d'exécuter toutes les activités déclinées dans l'objectif spécifique.

Il s'agit entre autres :

- ✓ proposer une architecture détaillée du réseau de télémédecine interconnectant le Centre mère en enfant de la FCB de Yaoundé et le Centre médical de Meyomessala ;
- ✓ Construire un réseau ;
- ✓ Acquérir la logistique technique des hôpitaux sélectionnés ;
- ✓ Rendre fonctionnelle la structure de télémédecine ; Acquérir des consommables informatiques ;
- ✓ Effectuer les travaux d'aménagement des salles et acquérir le matériel immobilier.

Deuxième phase : Proposition des options de gestion et d'exploitation des infrastructures de télémédecine.

Dans cette phase, il s'agira de proposer un plan de gestion et d'exploitation des infrastructures TIC et médicales dans les sites sélectionnés.

IX. Documentation et appui

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition du prestataire toute la documentation disponible et tout appui possible dont il pourra avoir besoin pour la bonne conduite de ce projet.

De même, le Maître d'ouvrage pourra appuyer l'entreprise adjudicataire dans la recherche de toute la documentation, en rédigeant les correspondances nécessaires ; mais toutes les dépenses y relatives sont à la charge de l'Entreprise.

X. Coût de la prestation

L'effort nécessaire correspond à une enveloppe budgétaire équivalente trois cent cinquante-cinq millions neuf cent trente mille FCFA (355 930 000) TTC

XI. Durée de la prestation

La durée de la mission sera de 120 jours.

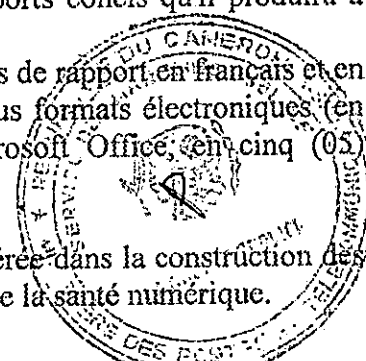
XII. Livrables

L'entreprise documentera tous les résultats des travaux dans des rapports concis qu'il produira à chaque phase du projet.

L'entreprise devra diffuser pour chaque de phase, deux (02) exemplaires de rapport, en français et en anglais. Les rapports provisoires et définitifs sont également remis sous formats électroniques (en Français ou en Anglais) sous Libre Office, OpenOffice et/ou Microsoft Office, en cinq (05) exemplaires.

XIII. Expertise Requisite

La prestation sera confiée à un Entreprise justifiant d'une expertise avérée dans la construction des réseaux informatiques et télécommunications et maîtrisant le domaine de la santé numérique.



Le Chef de mission devra être un ingénieur des télécommunications/TIC, avec au minimum 5 ans d'expérience et ayant des compétences avérées et/ou similaires dans :

- La définition et la mise en œuvre des plans d'aménagement numérique du territoire;
- la construction des réseaux des télécommunications et TIC ;
- le déploiement des services numériques.

L'équipe devra être composée d'experts avec au moins les profils ci-dessous :

- Un (01) Chef de projet Ingénieur des Télécommunications ou Informatique ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le management des projets de mise en place des technologies innovantes ;
- Deux (02) Ingénieurs de conception en Télécommunications avec minimum sept (07) ans d'expérience dans la mise en place des technologies innovantes ;
- Deux (02) Ingénieurs de conception en Informatique avec minimum cinq (05) ans d'expérience dans la mise en place des technologies innovantes ;
- Un (01) Ingénieur biomédical avec minimum cinq (05) ans d'expérience dans la mise en place des technologies innovantes et la réalisation de système de télémédecine ;
- Un (01) Ingénieur spécialiste des bases de données avec minimum cinq (05) ans d'expérience dans la gestion et la sécurisation des bases de données ;
- Deux ingénieurs en génie Mécanique (Bac+5), données avec minimum cinq (05) ans d'expérience dans la mise en place des processus de production.

Le Prestataire indiquera de manière claire et précise la composition de l'équipe chargée de réaliser les travaux de mise en place du centre de télémédecine. Tout changement dans la liste des intervenants doit être signalé par écrit au MINPOSTEL pour approbation. Il y a lieu de préciser qu'en aucun cas, le profil de l'intervenant remplaçant ne saurait être inférieur à celui de l'intervenant remplacé.

ANNEXE 1 : DETAILS DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter porteront sur :

A) AMENAGEMENT DES SALLES

I- Introduction

Le présent descriptif technique a pour but de définir la consistance et le mode d'exécution des travaux à réaliser suivant les règles de l'art et conformément aux documents constitutifs du marché. Il a été établi à titre indicatif pour préciser et compléter les indications du devis estimatif et des pièces graphiques nonobstant les clauses du contrat.

II- Mode d'exécution des travaux

Chapitre 1: Travaux préparatoires

1-Installation du chantier

Les travaux seront à la charge de l'entreprise bénéficiaire du marché. Ils comprennent entre autres :

- La construction d'une clôture provisoire ;
- L'édification d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau attenant ou le cahier de chantier et les pièces graphiques seront disponibles en permanence ;
- Eventuellement les branchements provisoires en eau, en électricité et téléphone.

2 - Etude et suivi des travaux

Les études comprennent :

- L'établissement des plans d'exécution et des détails aux échelles convenables. Après les techniques, tous les plans seront établis et ne seront exécutifs qu'après avoir recueilli l'approbation du Maître d'Ouvrage après l'avis de l'Ingénieur du Marché. Il s'agit d'une manière non exhaustive des plans de détails des ouvrages ;
- L'établissement du planning des travaux. Ces plans établis aux frais de l'Entrepreneur seront approuvés et remis à l'Ingénieur avant le début des travaux.

3 : Projet d'exécution



Avant le début de l'exécution des travaux, et au plus un mois après la notification de l'Ordre de Service de Commencer les Travaux, l'Entrepreneur devra produire en 05 exemplaires un projet d'exécution complet qu'il remettra à l'ingénieur du Marché pour approbation. Les plans de l'ouvrage y joints feront ressortir les détails de tous les travaux à effectuer par l'Entrepreneur, ainsi que les observations éventuelles sur leur mise en œuvre. Les annotations de l'Ingénieur sur le projet d'exécution et les plans ne diminuent en rien la responsabilité de l'Entrepreneur sur la qualité de l'ouvrage à réaliser

Chapitre 2 : Démolitions et déposes

Elles comprennent tout ouvrage vétuste en bois ou en alu situé dans les locaux à aménager. Les produits en alu seront mis à la disposition des Comptables Matières compétents, ceux en bois seront évacués à la décharge publique.

Chapitre 3 : Menuiserie bois, métallique et alu

- Seuils : ils seront en fer cornière de 30mm avec queue de carpe tous les 50cm.
- Portes : Les portes métalliques ou bois seront d'un modèle approuvé par l'Ingénieur du marché, après avis du Maître d'Ouvrage, avec serrure Vachette fermant à double tour ;
- Fenêtres : au modèle approuvé par l'Ingénieur après avis du Maître d'Ouvrage, seront en Aluminium vitrées, de type antélio bronze avec système de fermeture adéquat.

Chapitre 4 : Electricité et internet

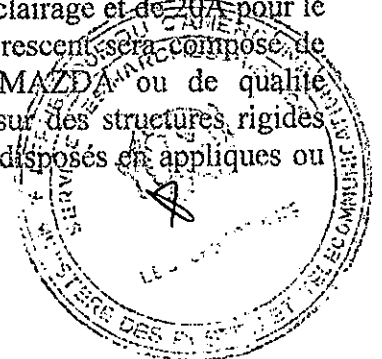
Les travaux à réaliser au titre du présent chapitre ont pour objet la fourniture et la mise en œuvre complète des équipements nécessaires aux installations électriques et informatiques. Ils comprendront par ailleurs :

- La pose des canalisations électriques ;
- La pose du câble UTP catégorie 5/6 ;
- La fourniture et la pose de tableau de protection ;
- Coffret de distribution pour les circuits de lumière et prise de courant ;
- Distribution aux différents points lumineux et prises de courant ;
- Fourniture et pose des interrupteurs, prises courant, boutons poussoirs et luminaires ;
- La fourniture des connecteurs BNC RJ45 ;
- La fourniture et la pose des goulettes ;
- La fourniture et la pose des extincteurs à dioxyde de carbone 5kg Les matériaux à utiliser et les travaux à exécuter seront en conformité avec le règlement et les normes françaises en vigueur et notamment :
- Normes NFC 15.100, C 13.100, C 14.100 et 20.030 ;
- D.T.U 70-1 du CSTB (Installations électriques des bâtiments à usage d'habitation). L'Entrepreneur tiendra en compte en outre des prescriptions particulières du concessionnaire de distribution locale. L'Entrepreneur ne pourra jamais arguer de son ignorance des exigences du concessionnaire de distribution pour se dérober à ses obligations de constructeur ou pour demander un quelconque supplément de prix. Les câbles électriques seront en VGV ou en TH.

En règle générale, on prendra les sections suivantes :

- 1,5mm² pour les circuits d'éclairage,
- 2,5mm² pour les circuits de prise de courant. Chaque circuit comprendra un maximum de 08 appareils et sera protégé par des fusibles de 10A pour le circuit d'éclairage et de 20A pour le circuit de prise. Les marques préconisées seront L'éclairage fluorescent sera composé de réglettes, spots et appliques de type agréé (LEGRAND ou MAZDA ou de qualité équivalente) à haut rendement. Tous les luminaires seront fixés sur des structures rigides (murs, plafonds ...). Différentes lumières à incandescence seront disposés en appliques ou en plafonniers.

Chapitre 5 : Climatisation



Les prestations à réaliser au titre de cette rubrique concernent la dépose des climatiseurs existants et la fourniture et la pose de splits de 2,5 et 1,5 CV. L'Entrepreneur tiendra en compte en outre des prescriptions particulières du concessionnaire de distribution locale. L'Entrepreneur ne pourra jamais arguer de son ignorance des exigences du concessionnaire de distribution pour se dérober à ses obligations de constructeur ou pour demander un quelconque supplément de prix.

Chapitre 6 : peinture

Les travaux de peinture comprendront toute sujétion d'égrénage, de ponçage et de rebouchage. Les modèles et les couleurs de peinture seront approuvés par le Chef de Service du Marché, l'Ingénieur du Marché et le Maître d'Ouvrage.

- Impression : Murs : Zoom et Chaux Plafond : pantimat ou similaire Bois : Glycéro dilué
- Finition Plafond : Pantex 800 ou similaire Murs intérieurs : Pantex 800 ou similaire en deux couches ; Murs extérieurs : Pantex 1300 ou similaire en deux couches ; Soubassement : 150 cm en peinture glycérophthalique en deux couches ; Menuiseries bois : peinture glycérophthalique en deux couches.

Chapitre 7 : Revêtement acoustique des murs

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce chapitre consistent insonoriser la salle de cours virtuelle. Ce revêtement sera à base de panneau acoustique mural. Le modèle sera approuvé par le Chef de Service du Marché, l'Ingénieur du Marché et le Maître d'Ouvrage.

Chapitre 8 : Dossier de recollement

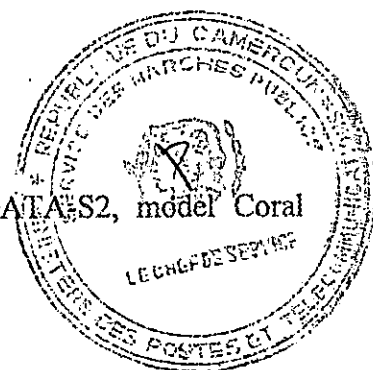
A la fin des travaux, l'Entrepreneur devra produire un dossier de recollement complet qu'il remettra en cinq (05) exemplaires à l'Ingénieur du marché, au plus un mois après la réception provisoire. Les plans de recollement feront ressortir tous les travaux effectués par l'Entrepreneur, ainsi que leur localisation

B) INTERCONNEXION DES SITES DE LA FCB CME ET FCB MEYOMESSALA

- Travaux de génie civil et pose de la fibre optique à la FCB CME et la FCB Meyomessala ;
- Acquisition et installation des équipements actifs ;
 - o Routeurs Cisco ISR 4321 (2GE,2NIM,4G FLASH,4G DRAM, IPBase)
 - o FortiGate-100E-BDL plus 05 years license Hardware plus ASE FortiCare and FortiGuard 360 Protection
 - o Convertisseurs, RAD ETX-1, 4UTP ports 10/100/1000BaseT, 2 empty SFP slots for Uplink
 - o Modules RAD SFP de 20Km, duplex SC
 - o Modules RAD SFP de 10Km, duplex SC
 - o Jarretières optiques monomode duplex FC/LC, 3m
 - o Tiroirs optiques 19" à glissière 06 ports FC pré câblés
 - o Commutateurs Cisco Catalyst 24 ports, C9300L-24T-4G-E, -4X1G uplinks équipés de 4x1G SFP, Dual redundant modular power supplies and three modular fans providing redundancy, 5-year term license, montable en rack
 - o Alimentations multiprises, 6 prises 2P+T 16A/230V~ avec interrupteur et parafoudre, long câble 3m.
 - o Baies de brassage 09U 19", avec porte en verre panoramique verrouillée grâce à un système de clé.(envisager au moins une baie de brassage de 42 U
 - o Onduleurs 1,5 KVA. De préférence rackable
 - o Des panneaux passe-fils ;
 - o Des panneaux obturateurs.

C) IMPLEMENTATION DU SYSTEME DE TELEPHONIE SUR IP

- Acquisition de 48 postes téléphoniques IP (marque BEETEL +ATA-S2, modèle Coral basic) ;



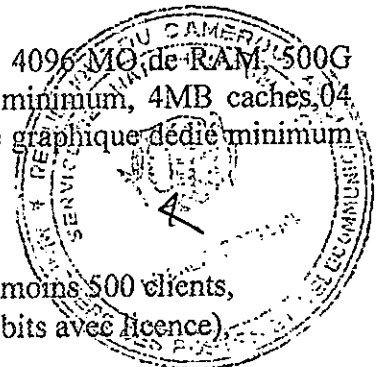
- Acquisition d'un serveur de communication IP (HP, 2048 M de RAM, 250G de DD, Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB ou nouveau, linux entreprise) ;
- Acquisition de 4 micro-ordinateurs.(PC)(HP, 4096 M de RAM, 250 G de DD, Intel pentium dual Core 3.40Ghz/2*2MB/800Mhz FSB ou nouveau) ;
- Installation et configuration.

D) EQUIPEMENT DU CENTRE DE PRODUCTION DE COURS

- Acquisition des équipements suivants :
 - o 02 Panneaux de lumière ;
 - o 04 Trépieds ;
 - o 04 Parapluies ;
 - o 01 Camera motorisée avec tous ses accessoires (SONY - EVI) ;
 - o 01 Vidéoprojecteur ;
 - o 01 Amplificateur (marque ULTRAGAIN ou similaire);
 - o 04 Microphones avec tous les accessoires (Sony ou compatible) ;
 - o 04 Haut-parleurs ;
 - o 04 Casques ;
 - o 01 Logiciel de téléenseignement (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients) ;
 - o 04 micro-ordinateurs (HP, 4096 M de RAM, 500G de disque dur) ;
 - o 01 Moniteur de contrôle (HP, 17")
 - o 05 Serveurs (Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise) :
 - de contrôle (HP, 2048 M de RAM, 250G de disque dur),
 - Firewall (HP, 4096 M de RAM, 500G de disque dur),
 - Backup (HP, 2048 M de RAM, 250G de disque dur),
 - base de données (HP, 2048 M de RAM, 250G de disque dur),
 - d'application (HP, 2048 M de RAM, 500G de disque dur, Hotplug),
 - o 04 Tables de bureau ;
 - o 04 Chaises ;
 - o 01 Armoire de rangement de 24 U minimum ;
 - o Installation et configuration.

E) EQUIPEMENT DES SALLES DE COURS VIRTUELLES DE LA FCB CME ET DE LA FCB MEYOMESSALA

- o **Module de capture et de présentation vidéo**
 - Caméras rotatives (SONY - EVI)
 - Télécommandes camera (SONY - EVI)
 - Vidéoprojecteur (Hitachi, CP SX 1350)
 - Support vidéoprojecteur
 - Ecran de projection (Polyvision, Webster TS600)
- o **Module de capture audio**
 - Microphones sans fil (SONY et sennheiser)
 - Haut-parleurs (Genelec)
 - Casque-micro ;
 - Amplificateur (marque ULTRAGAIN ou similaire);
 - Câbles pour Haut-parleurs (en m).
- o **Multimédia**
 - Ordinateurs (PC)(HP moniteur 19", UC en tours, 4096 MO de RAM, 500G de disque dur, CPU Intel Xeon core i5, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 ports usb 3.0 mini, 02 hdmi mini, 02 GO de carte graphique dédiée minimum et 04 GO total) ;
 - Copieurs multifonction (HP) ;
 - Achats des applications :
 - e-learning : i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients,
 - système d'exploitation (windows10 pro 64 bits avec licence).



- suites bureautiques (office 2016 avec licence définitive).
- **Périphériques réseaux**
 - Switches POE;
 - Serveurs ;
 - Postes téléphoniques IP.

F) EQUIPEMENT DU CENTRE MULTIMEDIA DE LA FCB

- **Module de capture et de présentation vidéo**
 - 01 Camera rotative ;
 - 01 Télécommande camera ;
 - 01 Vidéoprojecteur ;
 - 01 Support vidéoprojecteur ;
 - 01 Ecran de projection.
- **Module de capture audio**
 - 02 Microphones sans fil ;
 - 04 Haut-parleurs ;
 - 50 Casque-micro ;
 - 01 Amplificateur ;
 - 150 Câbles pour Haut-parleurs (en m).
- **Multimédia**
 - 42 Micro-Ordinateurs (PC)(HP, 17 inch minimum, écran tactile, 4096 MO de RAM, 01TéraOctet de disque dur, CPU Intel Xeoncore i7, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 GO minimum de carte graphique dédié et 08 GO total de carte graphique, 02 sorties HDMI, 04 sorties USB 3.0) ;
 - 1 Copieur multifonction ;
 - Achats des applications (e-learning, système d'exploitation, suites bureautiques, etc.).
- **Périphériques**
 - Réseaux ;
 - 01 Switch ;
 - 01 Serveur ;
 - 01 Poste téléphonique IP.

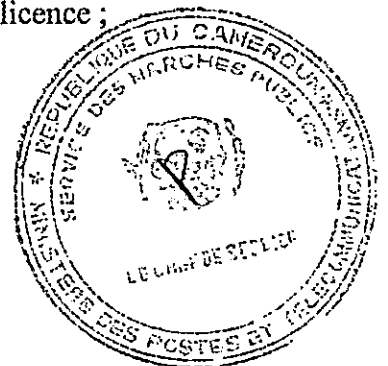
G) ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE TELE-PRESENCE

- 04 Ecrans Smart TV/Android TV 4K UHD LED 64" minimum, 02 GO Ram, 32 GO de mémoire interne ;
- 04 stations de conférence unifiée ;
- 04 ordinateurs de streaming ;
- 150 Cartes graphiques à préciser par un ingénieur biomédical;
- 04 Switches manageables et POE ;
- 04 Serveurs de stockage (HP, 4096 M de RAM, 500G de disque dur, Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise) ;
- 10 Périphériques de stockage externe (4To) ;
- Installation et configuration.

CARACTERISTIQUES MINIMALES DES SERVEURS

Serveur d'application, d'impression et de base de données

- Système d'exploitation installé : Windows serveur 2016 64 bits avec licence ;
- Intel® Xeon® E5-2620 (6 cœurs, 2 GHz, 15 Mo, 95 W) ;
- Biprocesseur ;
- Fréquence : 3.5 GHz ;
- RAM : 8 Go (2 x 4 Go) RDIMM ;
- Stockage : SATA 1To x3, 7200 tr/min;



- Type de châssis : Montable sur rack 1U ;
- Smart Array P420i/512 Mo FBWC 2x300Go SAS SFF 10k cage 8 disques SFF.

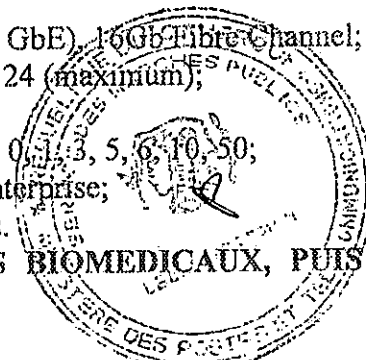
Serveur de streaming

- Panasonic : Dell® PowerEdge R530E NVR de préférence ou toutes autres marques possédant des caractéristiques similaires
- Preloaded Network Video Recorder –Server au forma Rack
- VI Software Activé;
- Tester et configurer complètement ;
- Garantie de 3 sur le matériel ;
- Mise à niveau illimitée pour toutes les vidéos sous contrat de licences ;
- Toute Vidéo à l'intérieur des NVRs est livrée préconfigurée, activée, et totalement testée ;
- Video Insight Software Suite. The “plug and play” NVR is ready immediately out of the box for a quick start in order to record and manage your cameras.
- Système d'exploitation installé : Windows Server 2012 R2 Standard;
- Processeur : Dual, 2X Intel® Xeon® processor E5-2600 series; Chipset: Intel® C610;
- RAM: 32GB (12 RDIMM slots) up (393GB Max);
- I/O Slots 5x PCIe slots;
- Lecteur Optique: DVD+/-RW;
- Contrôleur RAID: Perc H730 Integrated RAID Controller;
- Type de RAID: RAID 5;
- Baie du Lecteur: 8 X 3.5” drives ;
- Carte réseau intégrée : Quad Port 1GBE LOM ;
- Alimentation : Dual, 2 x 495W Platinum efficiency cabled PSU;
- Accessoires: clavier et souris ;
- Carte Graphique: On Board Graphics;
- Connecteur Video: Output VGA
- Dimensions : H 3.41”, W 18.99”, D 26.30” 2U RACK ;
- Baies de HDD : 8 X (3.5”) | Stockage RAID 5 (6X Storage 2X OS) OS on 2 X 3.5” (1TB) RAID 1;
- HDD total: 36To (6x6To);
- HDD utilisable: 32To ;
- Garantie : 3 ans ;
- Moniteur : Inclu dans la livraison ;
- Rails : Inclus;
- Rails pour Rack: inclu.

Serveur de stockage uSAN

- Description
 - o HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques.
- Spécifications techniques
 - o Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2012 (64 bits);
 - o Type de périphérique : Baie de disques;
 - o Language(s) : Montage en rack - 2U;
 - o Capacité totale de la matrice de disques : 6.2 To;
 - o Interface : 8Gb Fibre Channel, iSCSI (1 GbE), iSCSI (10 GbE), 16Gb Fibre Channel;
 - o Périphériques installés / Nbre de modules : 10 (installé) / 24 (maximum);
 - o Processor Clock Speed : SAS-2;
 - o Contrôleur de stockage : 2 x RAID (SAS 6Gb/s) - RAID 0, 1, 5, 6, 10, 50;
 - o Disque dur : 6 x 900 Go HDD SAS 12Gb/s Dual Port, Enterprise;
 - o Unité de disque dur (2ème) 4 x 200 Go SSD SAS 12Gb/s.

H) ACQUISITION ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX, PUIS SECURISATION DES DONNEES MEDICALES



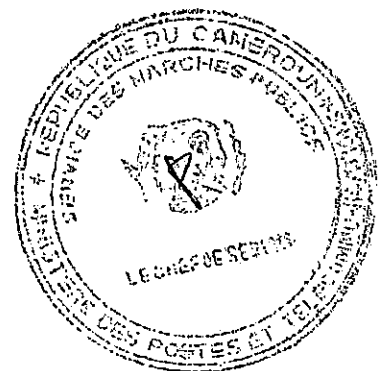
- Acquisition et installation des équipements biomédicaux ;
 - o Microscope numérique (MOTIC Inc. Ltd, DMBA300 ou équivalent),
 - o Tensiomètre (OMRON Healthcare Co. Ltd, T9P, HEM-759P-C1 ou équivalent),
 - o Glucomètre (LIFESCANm, model AW0643801 A ou équivalent)
- Acquisition et installation des logiciels de télémédecine ;
 - o Solution ORACLE pour dossier électronique du patient,
 - o Application télé Vital ou équivalent pour les téléconsultations et
 - o Application DICOM pour la circulation d'images
- Connexion de salles existantes de soins à la plateforme ;
- Sécurisation des données médicales.

D) FORMATION

- formation le personnel à l'utilisation de la plateforme de télémédecine ;

Une quarantaine de personnels (Médecins, infirmiers et techniciens médico-sanitaires) formés à l'exploitation du système et une maintenance de premier niveau.

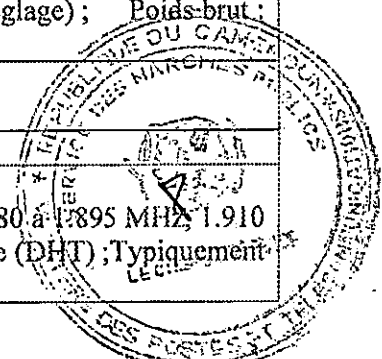
- transformation de l'administration technique et l'exploitation du système au personnel technique du CME-FCB.



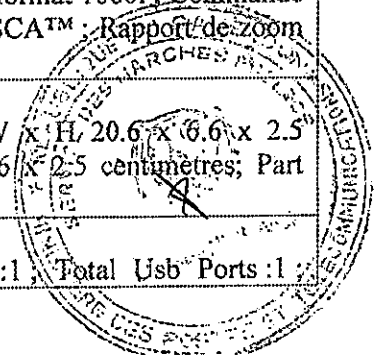
Spécifications techniques minimales des équipements

N°	EQUIPEMENTS
A	Interconnexion des sites de la FCB CME et FCB Meyomessala (équipements actifs)
1	Routeurs Cisco ISR 4321 (2GE, 2NIM, 4G FLASH, 4G DRAM, IPBase)
2	FortiGate-100E-BDL plus 05 years license Hardware plus ASE FortiCare and FortiGuard 360 Protection
3	Convertisseurs, RAD ETX-1, 4UTP ports 10/100/1000BaseT, 2 empty SFP slots for Uplink
4	Modules RAD SFP de 10Km, duplex SC
5	Jarretières optiques monomode duplex FC/LC, 3m
6	Tiroirs optiques 19" à glissière 06 ports FC pré câblés
7	Commutateurs Cisco Catalyst 24 ports, C9300L-24T-4G-E, -4X1G uplinks équipés de 4x1G SFP, Dual redondant modular power supplies and three modular fans providing redundancy, 5-year term license, mountable en rack
8	Alimentations multiprises, 6 prises 2P+T 16A/230V~ avec interrupteur et parafoudre, long câble 3m.
9	Baies de brassage 09U 19", avec porte en verre panoramique verrouillée grâce à un système de clé.(envisager au moins une baie de brassage de 42 U
10	Onduleurs 1,5 KVA, 230Wde préférence rackable
B	Implémentation du Système de Téléphonie sur IP
1	Postes téléphoniques IP (marque BEETEL +ATA-S2, model Coral basic, ou équivalent) ;
2	Serveur de communication IP 2048 Mo de RAM, 250Go de DD, Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB ou nouveau, linux entreprise
3	Micro-ordinateurs (PC), (4096 Mo de RAM, 250 G de Disque Dur, Intel pentium dual Core 3.40Ghz/2*2MB/800Mhz FSB ou nouveau) ;
C	Équipement du Centre de production de cours
1	Panneaux de lumière Alimentation électrique 220-240V, flux lumineux 3300 lm, température des couleurs 3000k, indice du rendu des couleurs 80, puissance 40W
2	Trépied photo-vidéo Charge maximum9 kilos ; Distributeur : Hauteur maxi183 cm déployé, Hauteur mini9 cm
3	Parapluies Armature en aluminium auto bloquante ; Visuel imprimé quadri Haute définition ; + 5 clés aimantés équipé de suspente ; Baguettes magnétiques de fixation ; caisson de transport ; 2 spots halogènes.
4	Camera motorisée avec tous ses accessoires SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels ;Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage ; Vitesse panoramique max. : 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés) ; Vitesse d'inclinaison max. : 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés) ; Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD ; vidéos en Full HD au format 1080i ; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA) ; 'Interface RS-232C et au protocole VISCA™ ; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x) ; Large angle de vue (70 degrés).
5	Vidéoprojecteur Taille de l'écran : 0.99 Pouces ; Format HD : 1400 x 1050 ; Contraste 650:1 ; Total Usb Ports 1 ; Connexions RCA
6	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts ; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz ; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1 % ; Technologie Classe AB ; Alimentation électrique Conventionnelle (par transformateur) ; Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110-115 V/50-60 Hz après changement de connexion) ; Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB ; Impédance d'entrée 10 kohms symétrique
7	Microphones avec tous les accessoires Sony ou équivalent -Catégorie: micro HF Bluetooth ; Dimensions : 240 x 750 x 335 (microphone), 480x660 x 520 (récepteur) mm ; -Divers : Portée effective : jusqu'à 30 mètres (environ), Plusieurs modes d'enregistrement : MIX, MONO MIX, SIMPLE, 5.1c.

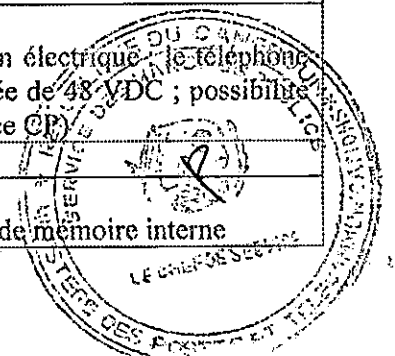
	-Poids : 26 grammes (microphone), 59 grammes (récepteur) grammes -Accessoires clip de fixation pour vêtements ; deux écouteurs + housse anti-vent ; brassard pour fixer le micro sans fil autour du bras.
8	Haut-parleurs Réponse en fréquence : 90 – 20000 Hz ; Puissance nominale – W rms (50W MAX) : 50W ; Pression sonore nominale max. (1W/1M) dB : 99 dB ; Directivité : 100°/70° (1Khz ; Sélection de puissance - W : 15W – 30W – 50W/100V - 8Ω ; Raccordement :Par bornier ; Type de haut-parleur : Chambre de compression ; Type de montage : Mural ; Température d'utilisation : -20°C +50°C ; Indice de protection : IP66 ; Matière : ABS ; Dimensions - (L x H x P) : 363 x 253 x 310 mm
9	Casques Type de Micro/Casque Arceau ; Configuration du casque :Fermé ; Couplage auriculaire :Circumaural ; Utilisation : Hi-Fi ; Pliable Oui ; Spécifications audio : Bande passante (Fréquence Mini) : 8 Hz , Bande passante (Fréquence Maxi) 30 KHz ; Impédance : 45 Ohm
10	Logiciel de téléenseignement (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients) ;
11	Micro-ordinateurs HP ou équivalent 4096 M de RAM, 500Go de disque dur
12	Moniteur de contrôle HP ou équivalent 17'' maxi, résolution full HD, technologie AMD ou équivalent, affichage fluide avec un temps de réponse de 5 ms maxi
13	Serveurs Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise) : de contrôle (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), Firewall (4096 M de RAM, 500G de disque dur ou équivalent), Backup (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), Base de données (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), D'application (2048 M de RAM, 500G de disque dur, Hotplug ou équivalent),
19	Tables de bureau (en bois massif formica, deux tiroirs, 1 retour, dimension 180/80)
20	Chaises (chaise secrétaire, pivotante)
21	Armoire de rangement 24 U minimum
D	Equipement des salles de cours virtuelles de la FCB CME et de la FCB Meyomessala
D.1	Module de capture et de présentation vidéo
1	Cameras rotatives SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels ; Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour Mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage ; Vitesse panoramique max. : 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés) ; Vitesse d'inclinaison max. : 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés) ; Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD ; vidéos en Full HD au format 1080i ; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA) ; Interface RS-232C et au protocole VISCA™ ; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x) ; Large angle de vue (70 degrés)
2	Télécommandes camera SONY – EVI ou équivalent Modèle : LYSB003XGYLIA-ELECTRNCS, Item Package Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres ; Package Weight :0.2 Livres; Item Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres; Part number RM-EV100
3	Vidéoprojecteur Hitachi, CP SX 1350 ou équivalent Taille de l'écran : 0.99 Pouces ; Format HD :1400 x 1050 ; Contraste : 650:1 ; Total Usb Ports :1 ; Connexions RCA
4	Support vidéoprojecteur Charge maximum : 15kg ; Ajustement de la longueur du bras: 402 à 577 mm ; Rotation 360° ; Inclinaison verticale de +/- 25° ; Passe câble intégré (les câbles passent à l'intérieur du tube de réglage) ; Poids brut : 2,4 kg
5	Ecran de projection Polyvision, Webster TS600 ou équivalent
D.2	Module de capture audio
1	Microphones sans fil SONY et sennheiser ou équivalent Plage de fréquences :1.880 à 1.900 MHz,1.920 à 1.930 MHz,1.893 à 1.906 MHz, 1.880 à 1.895 MHz,1.910 à 1.920 MHz ; Réponse en fréquence : 20 à 20 000 Hz ; Distorsion harmonique totale (DHT) ;Typiquement 0,1 % ; Rapport signal/bruit (S/B)



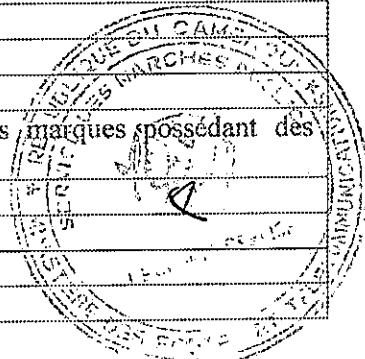
	> 90 dB(A); Puissance de sortie HF: Adaptative, jusqu'à 250 mW (spécifique à chaque pays); Autonomie: Accupack: typ. 15 h Piles: typ. 10 h; Plage dynamique > 120 dB(A); Fréquence d'échantillonnage: 24 bits/48 kHz
2	Haut-parleurs Genelec ou équivalent Haut-parleurs actifs: 2 voies; ampli: classe D, 50/50W, studio
3	Casque-micro Modèle: Tour de cou; Restitution du son: 2.0; Micro: intégré au casque; Type d'interface audio Bluetooth
4	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1%; Technologie Classe AB; Alimentation électrique Conventiennelle (par transformateur); Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110~115 V/50~60 Hz après changement de connexion); Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB; Impédance d'entrée 10 kohms, symétrique
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m). Bobine câble audio, Haut-Parieur: 2x0.5mm ² , 10.0m; Âme souple multibrin; Scindex pour hi-fi.
D.3	Multimédia
1	Ordinateurs (PC) (Moniteur 19", UC en tours, 4096 MO de RAM, 500G de disque dur, CPU Intel Xeon corei5, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 ports usb 3.0 mini, 02 hdmi mini, 02 GO de carte graphique dédié minimum et 04 GO total);
2	Copieurs multifonction HP ou équivalent impression laser A4 monochrome, copie, numérisation; Vitesse d'impression noir: 35 ppm (A4); Qualité d'impression 600 x 600 ppp; Capacité: jusqu'à 1100 feuilles Max; Connectivité: USB 2.0, Ethernet réseau, 1 hôte USB (avant), 1 hôte USB (arrière), 1 périphérique USB; Écran LCD monochrome rétroéclairé de 5 lignes; Poids Environ 22,34 kg; Dimensions 545 x 457 x 422,5 mm; Cartouches compatibles: Toner noir C-EXV 50 (à acheter séparément); Mémoire 512 MB
3	Achats des applications: E-learning: i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients, Système d'exploitation (windows10 pro 64 bits avec licence), Suites bureautiques (office 2016 pro 64 avec licence définitive).
D.4	Périphériques réseaux
1	Switches managables POE: (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent;
2	Serveur de stockage uSAN (HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent; Système d'exploitation installé: Microsoft Windows Server 2016 Standard (64 bits) FR avec licence; Kaspersky Security avec licence avec comme fonctionnalités: Advanced server protection, storage protection, easy management)
3	Postes téléphoniques IP. Dimensions (H x L x P) 20,32 x 26,67 x 15,24 cm; Poids 1,6 kg; Alimentation électrique: le téléphone supporte l'alimentation PoE IEEE 802.3af (appareil de classe 3); tension d'entrée de 48 VDC; possibilité d'alimentation secteur sur le bureau à l'aide d'un transformateur AC/DC (référence CP)
E	Équipement du Centre multimédia de la FCB
E.1	Module de capture et de présentation vidéo
1	Cameras rotatives SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels; Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour Mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage; Vitesse panoramique max.: 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés); Vitesse d'inclinaison max.: 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés); Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD; vidéos en Full HD au format 1080i; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA); Interface RS-232C et au protocole VISCA™; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x); Large angle de vue (70 degrés)
2	Télécommandes camera SONY – EVI ou équivalent Modèle: LYSB003XGYLIA-ELECTRNCS, Item Package Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres; Package Weight :0.2 Livres; Item Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres; Part number RM-EV100
3	Vidéoprojecteur Hitachi, CP SX 1350 ou équivalent Taille de l'écran: 0.99 Ponces; Format HD:1400 x 1050; Contraste: 650:1, Total Usb Ports:1



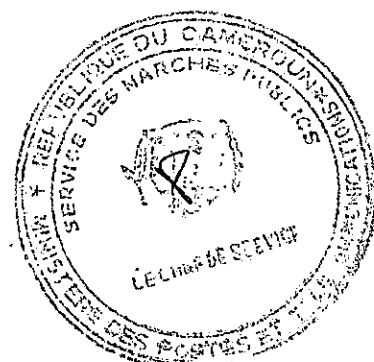
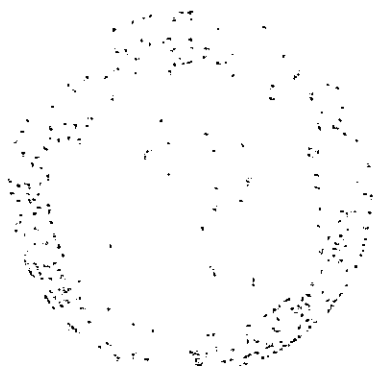
	Connexions RCA
4	Support vidéoprojecteur Charge maximum : 15kg ; Ajustement de la longueur du bras: 402 à 577 mm ; Rotation 360° ; Inclinaison verticale de +/- 25° ; Passe câble intégré (les câbles passent à l'intérieur du tube de réglage) ; Poids brut : 2,4 kg
5	Ecran de projection Polyvision, Webster TS600 ou équivalent
E.2	Module de capture audio
1	Microphones sans fil SONY et sennheiser ou équivalent Plage de fréquences : 1.880 à 1.900 MHz, 1.920 à 1.930 MHz, 1.893 à 1.906 MHz, 1.880 à 1.895 MHz, 1.910 à 1.920 MHz ; Réponse en fréquence : 20 à 20 000 Hz ; Distorsion harmonique totale (DHT) ; Typiquement 0,1 % ; Rapport signal/bruit (S/B) > 90 dB(A) ; Puissance de sortie HF : Adaptative, jusqu'à 250 mW (spécifique à chaque pays) ; Autonomie : Accupack : typ. 15 h Piles : typ. 10 h ; Plage dynamique > 120 dB(A) ; Fréquence d'échantillonnage : 24 bits/48 kHz
2	Haut-parleurs Genelec ou équivalent Haut-parleurs actifs : 2 voies ; ampli : classe D, 50/50W, studio
3	Casque-micro Modèle : Tour de cou ; Restitution du son : 2.0 ; Micro : intégré au casque ; Type d'interface audio Bluetooth
4	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts ; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz ; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1 % ; Technologie Classe AB ; Alimentation électrique Conventiennelle (par transformateur) ; Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110~115 V/50~60 Hz après changement de connexion) ; Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB ; Impédance d'entrée 10 kohms, symétrique
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m). Bobine câble audio, Haut-Parleur : 2x0.5mm ² , 10.0m ; Âme souple multibrin ; Scindex pour hi-fi.
E.3	Multimédia
1	Micro-Ordinateurs (PC) (17 inch minimum, écran tactile, 4096 MO de RAM, 01TéraOctet de disque dur, CPU Intel Xeoncore i7, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 GO minimum de carte graphique dédié et 08 GO total de carte graphique, 02 sorties HDMI, 04 sorties USB 3.0) ;
2	Copieurs multifonction HP ou équivalent impression laser A4 monochrome, copie, numérisation ; Vitesse d'impression noir: 35 ppm (A4) ; Qualité d'impression 600 x 600 ppp ; Capacité : jusqu'à 1100 feuilles Max ; Connectivité : USB 2.0, Ethernet réseau, 1 hôte USB (avant), 1 hôte USB (arrière), 1 périphérique USB ; Écran LCD monochrome rétroéclairé de 5 lignes ; Poids Environ 22,34 kg ; Dimensions 545 x 457 x 422,5 mm ; Cartouches compatibles: Toner noir C-EXV 50 (à acheter séparément) ; Mémoire 512 MB
3	Achats des applications E-learning : i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients, Système d'exploitation (windows10 pro 64 bits avec licence), Suites bureautiques (office 2016 pro 64 avec licence définitive).
E.4	Périphériques réseau
1	Switch: Switches manageables POE : (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent ;
2	Serveur de stockage uSAN (HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent ; Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2016 Standard (64 bits) FR avec licence; Kaspersky Security avec licence avec comme fonctionnalités : Advanced server protection, storage protection, easy management)
3	Postes téléphoniques IP. Dimensions (H x L x P) 20,32 x 26,67 x 15,24 cm ; Poids 1,6 kg ; Alimentation électrique le téléphone supporte l'alimentation PoE IEEE 802.3af (appareil de classe 3) ; tension d'entrée de 48 VDC ; possibilité d'alimentation secteur sur le bureau à l'aide d'un transformateur AC/DC (référence CE)
F	Acquisition des équipements de télé-présence
1	Ecran Ecrans Smart TV/Android TV 4K UHD LED 64" minimum, 02 GO Ram, 32 GO de mémoire interne



2	<p>Stations de conférence unifiée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions : Console de table - Encombrement (L x P) : (369 x 325 mm) - Hauteur : 348 mm (couvercle fermé), 401 mm (couvercle déployé) - Poids : 2,3 kg (hors câbles) ; - Boîtier d'alimentation/de données- Dimensions (L x H x P) : 209,5 x 300 x 56 mm (hors support) - Poids : 2,9 kg ; - Emballage pour expédition - Dimensions (L x H x P) : 520 x 430 x 430 mm - Poids : 9,07 kg <p>Alimentation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Consommation électrique : 110 watts en moyenne ; -Alimentation universelle 100-240 V CA, 50-60 Hz Performances vidéo ; -Résolutions prises en charge pour la vidéo panoramique - 1920 x 288 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - 1280 x 192 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - 1056 x 144 pixels ; - Résolutions prises en charge pour la vidéo de l'orateur - HD 1080 : 1920 x 1080 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - HD 720 : 1280 x 720 pixels - VGA : 640 x 480 pixels - CIF : 352 x 288 pixels ; -Fréquence image maximum pour la vidéo panoramique/orateur - 30 images par seconde avec un courant CA de 60 Hz - 25 images par seconde avec un courant CA de 50 Hz - Les fréquences image sur les systèmes équipés d'une version antérieure à Lync 2013 seront limitées à 15 fps (12,5 à 50 Hz) <p>Performances audio ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haut-parleur de la console - Réponse en fréquence : 160 Hz à 22 kHz - Volume : réglable à un niveau de pression acoustique (maximal) de 88 dBA à 0,5 mètre ; -Microphones de la console - 3 microphones pour une couverture omnidirectionnelle
3	<p>Ordinateurs de streaming</p> <p>Processeur octo-core, 3.0 Ghz / 4.7 Ghz, cache 12 Mo, 16 Go de mémoire DDR4 2, 666 MHz ; Carte graphique NVIDIA GeForce RTX 2060 SUPER ou équivalent, Disque dur SSD M.2 PCIe de 512 Go + disque dur de 2 To, Connexion Gigabit Ethernet + communication sans fil Wi-Fi AC / Bluetooth 5.0</p>
4	<p>Cartes graphiques à préciser par un ingénieur biomédical ;</p> <p>GPU (architecture) Ampere GA104-300 ; Finesse de gravure 7nm ; Coeurs CUDA 5888; Shader: Flops: 20 TFLOPS, RT Flops: 40 TFLOPS; Tensor : Flops 163 TOPs ; Mémoire GDDR 8 Go GDDR6 ; Bus mémoire 256-bit ; Vitesse mémoire : 16 Gbps ; Bande passante : mémoire 512 GB/s</p>
5	<p>Switches manageables POE : (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent ;</p>
6	<p>Serveurs de stockage</p> <p>4096 M de RAM, 500G de disque dur, Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise</p>
7	<p>Périphériques de stockage externe (4To) ;</p>
G	<p>Acquisition et installation des équipements biomédicaux, puis sécurisation des données médicales</p>
1	<p>Microscope numérique (MOTIC Inc. Ltd, DMBA300 ou équivalent),</p>
2	<p>Tensiomètre (OMRON Healthcare Co. Ltd, T9P, HEM-759P-C1 ou équivalent),</p>
3	<p>Glucomètre (LIFESCANm, model AW0643801 A ou équivalent)</p>
H	<p>Spécifications techniques des serveurs</p>
H.1	<p>Serveur d'application, d'impression et de base de données</p>
1	<p>Système d'exploitation installé : Windows serveur 2016 64 bits avec licence ;</p>
2	<p>Intel® Xeon® E5-2620 (6 cœurs, 2 GHz, 15 Mo, 95 W) ;</p>
3	<p>Biprocasseur ;</p>
4	<p>Fréquence : 3.5 GHz ;</p>
5	<p>RAM : 8 Go (2 x 4 Go) RDIMM ;</p>
6	<p>Stockage : SATA 1To x3, 7200 tr/min;</p>
7	<p>Type de châssis : Montable sur rack 1U ;</p>
8	<p>Smart Array P420i/512 Mo FBWC 2x300Go SAS SFF 10k cage 8 disques SFF.</p>
H.2	<p>Serveur de streaming</p>
1	<p>Panasonic : Dell® PowerEdge R530E NVR de préférence ou toutes autres marques possédant des caractéristiques similaires</p>
2	<p>Preloaded Network Video Recorder –Server au forma Rack</p>
3	<p>VI Software Activé ;</p>
4	<p>Tester et configurer complètement ;</p>
5	<p>Garantie de 3 sur le matériel ;</p>



6	Mise à niveau illimitée pour toutes les vidéos sous contrat de licences ;
7	Toute Vidéo à l'intérieur des NVRs est livrée préconfigurée, activée, et totalement testée ;
8	Video Insight Software Suite. The "plug and play" NVR is ready immediately out of the box for a quick start in order to record and manage your cameras.
9	Système d'exploitation installé : Windows Server 2012 R2 Standard;
10	Processeur : Dual, 2X Intel® Xeon® processor E5-2600 series; Chipset: Intel® C610;
11	RAM: 32GB (12 RDIMM slots) up (393GB Max);
12	I/O Slots 5x PCIe slots;
13	Lecteur Optique: DVD+/-RW;
14	Contrôleur RAID: Perc H730 Integrated RAID Controller;
15	Type de RAID: RAID 5;
16	Baie du Lecteur: 8 X 3.5" drives ;
17	Carte réseau intégrée : Quad Port 1GBE LOM ;
18	Alimentation : Dual, 2 x 495W Platinum efficiency cabled PSU;
19	Accessoires: clavier et souris ;
20	Carte Graphique: On Board Graphics;
21	Connecteur Video: Output VGA
22	Dimensions : H 3.41", W 18.99", D 26.30" 2U RACK ;
23	Baies de HDD : 8 X (3.5") Stockage RAID 5 (6X Storage 2X OS) OS on 2 X 3.5" (1TB) RAID 1;
24	HDD total: 36To (6x6To);
25	HDD utilisable: 32To ;
26	Garantie : 3 ans ;
27	Moniteur : Inclu dans la livraison ;
18	Rails : Inclus;
29	Rails pour Rack:inclu.
H.3	Serveur de stockage uSAN
	Description
1	HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent
	Spécifications techniques
2	Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2012 (64 bits);
3	Type de périphérique : Baie de disques;
4	Language(s) : Montage en rack - 2U;
5	Capacité totale de la matrice de disques : 6.2 To;
6	Interface : 8Gb Fibre Channel, iSCSI (1 GbE), iSCSI (10 GbE), 16Gb Fibre Channel;
7	Périphériques installés / Nbre de modules : 10 (installé) / 24 (maximum);
8	Processor Clock Speed : SAS-2;
9	Contrôleur de stockage : 2 x RAID (SAS 6Gb/s) - RAID 0, 1, 3, 5, 6, 10, 50;
10	Disque dur : 6 x 900 Go HDD SAS 12Gb/s Dual Port, Enterprise;
11	Unité de disque dur (2ème) 4 x 200 Go SSD SAS 12Gb/s.

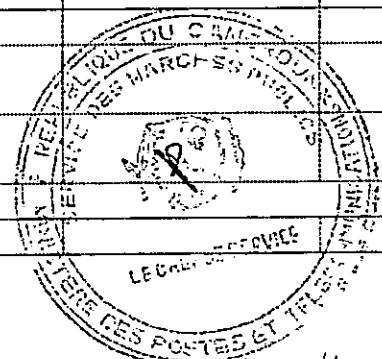


PIECES N°6 : BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES



I- EQUIPEMENTS

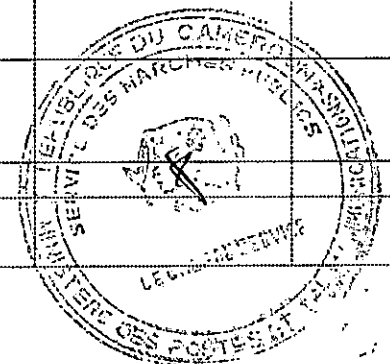
N°	Désignation	Unité	Prix Unitaires en chiffre (FCFA)	PU en lettre (F CFA)
I	Interconnexion des sites du Centre Mère et Enfant de la FCB et Meyomessala			
I.1	Travaux de génie civil			
1.	Frais de raccordement- FCB-CENTRE MERE ENFANTS	FF		
2.	Frais de raccordement- FCB MEYOMESSALA	FF		
3.	Etudes, Ingénierie, Installations et configurations des équipements (02 sites)	FF		
I.2	Acquisition et installation des équipements actifs			
1.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un router Cisco ISR 4321 (2GE, 2NIM, 4G FLASH, 4G DRAM, IP Base)	U		
2.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un fortiGate-100E-BDL plus 05 years license Hardware plus ASE FortiCare and FortiGuard 360 Protection	U		
3.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, installation et la mise en service d'un convertisseurs, RAD ETX-1, 4UTP ports 10/100/1000BaseT, 2 empty SFP slots for Uplink	U		
4.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, installation et la mise en service d'un module RAD SFP de 10Km, duplex SC	U		
5.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, installation et la mise en service d'une jarretières optiques monomode duplex FC/LC, 3m	U		
6.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'un tiroir optique 19" à glissière 06 ports FC pré câblés	U		
7.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, installation et la mise en service d'un commutateur Cisco Catalyst 24 ports, C9300L-24T-4G-E, -4X1G uplinks équipé de 4x1G SFP, Dual redundant modular power supplies and three modular fans providing redundancy, 5-year term license, montable en rack	U		
8.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, installation et la mise en service d'une alimentation multiprise, 6 prises 2P+T 16A/230V~ avec interrupteur et parafoudre, long câble 3m.	U		
9.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'une Baie de brassage 09U 19", avec porte en verre panoramique verrouillable grâce à un système de clé.	U		
10.	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un onduleur parafoudre.APC Back-UPS Pro 1500, 230 V	U		
I.3	Redevance-Interconnexion MPLS pour 06 mois			
1.	Ce prix rémunère au forfait l'accès MPLS- 4Mbps Pour la FCB - Yaoundé pour 06 mois	FF		
2.	Ce prix rémunère au forfait l'accès MPLS- 4Mbps pour le site de Meyomessala pour 06 mois	FF		
II	Equipements du Centre de production de cours au CME de la FCB			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique	U		



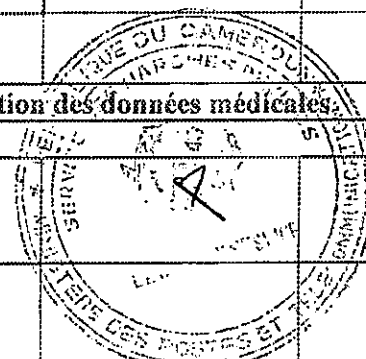
	acquisition, l'installation et la mise en service d'un panneaux de lumière			
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'un trépieds	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'un Parapluies	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une Camera motorisée avec tous ses accessoires	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un vidéoprojecteur	U		
6	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un amplificateurs	U		
7	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un microphones avec tous les accessoires	U		
8	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un haut-parleurs	U		
9	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition d'un Casque	U		
10	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un Logiciel de téléenseignement	U		
11	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un micro-ordinateur	U		
12	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un moniteur de contrôle.			
13	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un serveurs (de contrôle, firewall, backup, de base de données, d'application)	U		
14	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique les services d'installation et configuration des équipements	FF		
15	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'une table de bureau	U		
16	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'une Chaise	U		
17	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation d'une armoire de rangement	U		
III	Equipement de la Salle de cours virtuelle du CME de la FCB et Meyomessala			
III.1	Module de capture et de présentation vidéo			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une cameras rotatives	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une télécommande camera	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un vidéoprojecteur	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'un Support pour vidéoprojecteur	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un écran de projection	U		
III.2	Module de capture audio			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un microphones	U		



	sans fil			
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un haut-parleurs	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un casque-micro	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un amplificateur	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation des Câbles pour Haut-parleurs (en m)	ml		
III.3	Multimédia			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un micro-ordinateur (PC)	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un copieurs multifonction	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service des applications (e-learning (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients), système d'exploitation (windows 10 pro 64 bits en français), suites bureautiques (office 2016 pro 64 bits en français)	FF		
III.4	Périphériques réseaux			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un Switch POE	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un serveur stockage	U		
IV	Equiperment du Centre multimédia du CME de la FCB			
IV.1	Module de capture et de présentation vidéo			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une cameras rotatives	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une télécommandes camera	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un vidéoprojecteur	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition et l'installation d'un Support pour vidéoprojecteur	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un écran de projection	U		
IV.2	Module de capture audio			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un microphones sans fil	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un haut-parleur	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un casque-micro	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un amplificateur	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service des Câbles pour Haut-parleurs.(en m)	ml		
IV.3	Multimédia			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un micro-	U		



	ordinateur (PC)			
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un copieur multifonction	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service des applications (e-learning (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients), système d'exploitation (windows 10 pro 64 bits en français), suites bureautiques (office 2016 pro 64 bits en français)	U		
IV.4	Périphériques réseaux			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un Switch	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un serveurs	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un poste téléphoniques IP	U		
V	Système de télé-présence et de téléphonie IP			
V.1	Système de télé-présence			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un écran smartTV 4K UHD ou Android TVLED 64" minimum	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une station de conférence unifiée	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un ordinateur de streaming	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'une carte graphique	U		
5	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un Switch	U		
6	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un serveur de stockage	U		
7	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un périphériques de stockage externe (2To)	U		
8	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique les services d'installation et de configuration	U		
V.2	Système de Téléphonie sur IP			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un téléphones IP	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique acquisition, l'installation et la mise en service d'un serveur de Communications IP	U		
3	Micro-ordinateurs (PC)	U		
4	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique les services d'installation et de configuration	U		
VI	Acquisition et installation des équipements biomédicaux, puis sécurisation des données médicales.			
VI.1	Acquisition et installation des équipements biomédicaux :			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un microscope numérique (MOTIC Inc. Ltd, DMBA300 ou équivalent),	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un tensiomètre (OMRON Healthcare Co. Ltd, T9P, HEM-759P-C1 ou équivalent),	U		



3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un glucomètre (LIFESCANm, model AW0643801 A ou équivalent)	U		
VI.2	Acquisition et installation des logiciels de télémédecine :			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution ORACLE pour dossier électronique du patient,	U		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une application télé Vital ou équivalent pour les téléconsultations et	U		
3	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une application DICOM pour la circulation d'images	U		
	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un système de sécurisation des données médicales	FF		
VII	Formation			
1	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique l'acquisition, l'installation et la mise en service la formation du personnel de la Fondation Chantal BIYA à l'utilisation de la plateforme de télémédecine	FF		
2	Ce prix rémunère conformément au descriptive technique les services de Suivi et recette du projet - communication	FF	10 000 000	

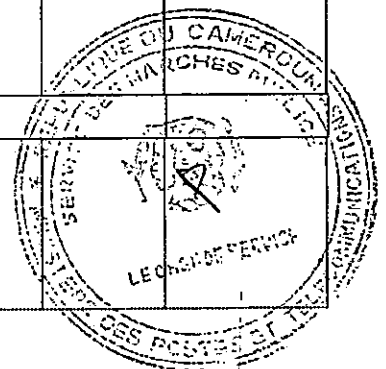


II- AMÉNAGEMENT

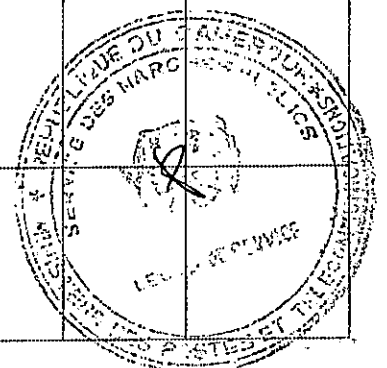
N°	<i>Désignation des ouvrages ou parties d'ouvrages</i>	U	PU en chiffre	PU en lettre
Lot 100- TRAVAUX PRELIMINAIRES				
101	<p>INSTALLATION DE CHANTIER : Ce prix rémunère forfaitairement tels que décrits au CCTP tous les prix relatifs à l'installation du chantier de l'entrepreneur (Préparation du terrain, Projet d'exécution, Plaque de chantier, Installation des baraquements, bureaux, ateliers, salle de réunion du chantier, mobilisation de tous les moyens) ainsi que les frais de branchement provisoire et de fonctionnement durant le chantier (électricité, eau, téléphone), ainsi que le repliement en fin de chantier et tous les frais liés à la sécurité/ surveillance et aux interventions lors de la période de garantie. Rémunération : *70% lors de l'installation * 30% au repliement.</p> <p><i>Le forfait (ff) à :</i></p>	ff		
FCB YAOUNDE				
Lot 200- Travaux de Menuiserie (Alu, Bois et Métallique)				
201	<p>DEPOT DES FENETRES EXISTANTES : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (u) des travaux de dépôt de fenêtres existantes en alu, tel que décrit au CCTP et comprend : - Dépôts divers - Toutes sujétions <i>L'unité (U) à :</i></p>	u		
202	<p>DEPOT DES PORTES EXISTANTES : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (u) des travaux de dépôt de porte en bois et en fer, tel que décrit au CCTP et comprend : - Dépôts divers - Toutes sujétions <i>L'unité (U) à :</i></p>	u		
203	<p>DEPOT DU BUREAU ALU VITRE : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (u) des travaux de dépôt d'un bureau en alu vitré, tel que décrit au CCTP et comprend : - Dépôts divers - Toutes sujétions <i>L'unité (U) à :</i></p>	u		
204	<p>Fourniture et pose porte pleine en fer y compris cadre, serrure à canon et toute sujétion de mise en œuvre : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m²) de portes pleines en fer y compris cadres et quincaillerie complète (ouvrant, pré cadres et huisserie), tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en portes en fer f plein</p>	m ²		



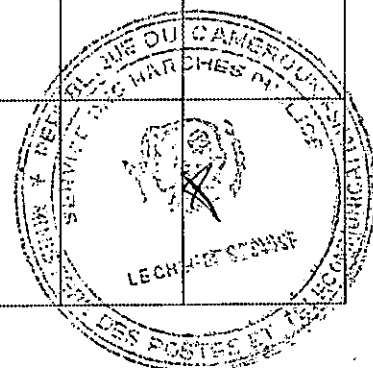
	complète préalablement traitée contre la rouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>				
205	<i>Fourniture et pose porte capitonnée en bois massif préalablement traité de 30 à 40 mm d'épaisseur à double vantaux y compris cadre, serrure à canon, 03 paumelles et toute sujétion de mise en œuvre :</i> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) de portes capitonnées en bois massif épaisseur de 30/40mm y compris cadres et quincaillerie complète (ouvrant, pré cadres et huisserie), tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en portes capitonnées complètes préalablement traitées ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>	m ²			
206	<i>Fourniture et pose grille antiviol en fer plein aux fenêtres :</i> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) de grille antiviol en fer plein, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en grille antiviol portes en fer plein complète préalablement traitée contre la rouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>	m ²			
207	<i>Fenêtres en châssis alu coulissantes à 1 ou 2 vantaux y compris toutes sujétion de mise en œuvre :</i> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) de Fourniture, le transport, pose et raccord de fenêtres en profilés d'aluminium, double vitrage 6/6/6, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>	m ²			
Lot 300- Insonorisation des murs					
301	REVETEMENT ACOUSTIQUE MURAL : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) de Fourniture, le transport, pose et raccord de panneau acoustique mural, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>	m ²			
Lot 400- Décoration					
401	<i>Fourniture et pose rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris porte rideaux et toutes sujétions de mise en œuvre :</i> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au	ml			



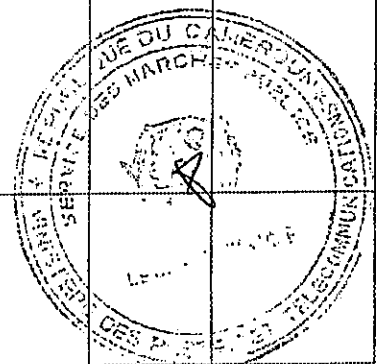
	<p>contrat, le mètre linéaire (ml) de Fourniture, le transport, pose et raccord de rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris porte rideaux, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>Le mètre linéaire (ml) à :</i></p>				
402	<p>Fourniture et pose voilage sur les portes et fenêtres y compris tringle et toutes sujétions de mise en œuvre :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre linéaire (ml) de Fourniture, le transport, pose et raccord de voilage sur les portes et fenêtres y compris tringles, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>Le mètre linéaire (ml) à :</i></p>	ml			
Lot 500- Electricité et climatisation					
501	<p>BOITE DE DERIVATION :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de boîte de dérivation, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste de boîte de dérivation, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	u			
502	<p>COFFRET APPARENT DE 8 MODULES :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de coffret apparent de 8 modules, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en coffret, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	u			
503	<p>DISJONCTEUR MODULE 20A :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Disjoncteur modulé 20A, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	u			
504	<p>DISJONCTEUR MODULE 10A :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Disjoncteur modulé 10A, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	u			
505	<p>LAMPE PENDANTE 18W :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de lampe pendante de 18 W, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste</p>	u			



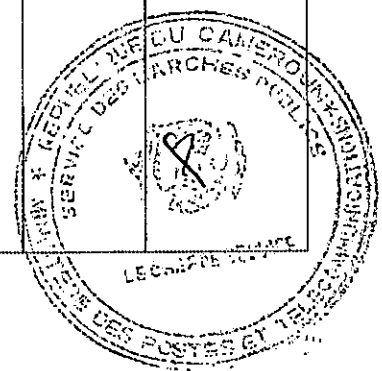
	en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>L'Unité (U) à :</i>				
506	CABLE TH 2.5 RLX 100 M (BLEU, ROUGE ET VERT) : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le rouleau de 100 mètres (rlx) câble TH 2.5, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement en rouleaux de câble (bleu, rouge et vert) TH 2.5; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le Rouleau (Rlx) à :</i>	rlx			
507	CABLE TH 1.5 RLX 100 M (BLEU ET MARRON) : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le rouleau de 100 mètres (rlx) câble TH 1.5, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement en rouleaux de câble (bleu et marron) TH 1.5; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le Rouleau (Rlx) à :</i>	rlx			
508	CABLE UTP CAT 5 OU 6 : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre linéaire (ml) câble UTP catégorie 5 ou 6, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du <i>câble</i> UTP cat 5/6 ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre linéaire (ml) à :</i>	ml			
509	CONNECTEUR BNC RJ 45 : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Connecteur BNC RJ45, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en Connecteur RJ45, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>L'Unité (U) à :</i>	u			
510	GOULOTTE ELECTRIQUE DE 2 M : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Goulettes électriques de 2 mètres, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en goulottes de 2 mètres l'unité, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>L'Unité (U) à :</i>	u			
511	PRISE ELECTRIQUE : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Prise électrique, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en prises électriques, les charges de personnel, d'outillage, de	u			



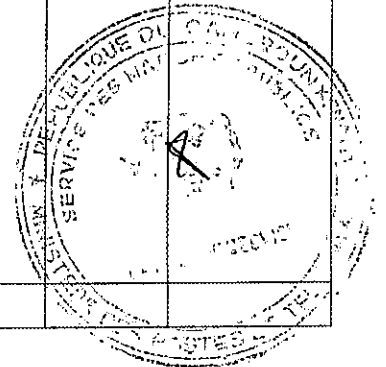
	matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.				
	L'Unité (U) à :				
512	INTERRUPTEUR : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) d'Interrupteur, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en interrupteurs, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
513	PRISE RESEAU : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de prise réseau informatique, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en Prises réseaux informatiques, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
514	EXTINCTEUR A CO2 5KG : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) d'Extincteur CO2, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en extincteurs, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
515	Fourniture et pose climatiseur 2.5 y compris dismatic, support métallique et complément fréon et toutes sujétions de mise en œuvre : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de climatiseur split de 2.5 CV, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en climatiseurs de 2.5cv y compris dismatic, support métallique et complément fréon, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
Lot 600- Peinture					
601	PREPARATION ET TRAITEMENT DES SURFACES A PEINDRE : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) Préparation des surfaces y compris traitement des fissures éventuelles au zoom et impression des murs, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre.	m ²			
	Le mètre carré (m²) à :				
602	Bicouche peinture glycérophthalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieurs (partie basse) : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au	m ²			



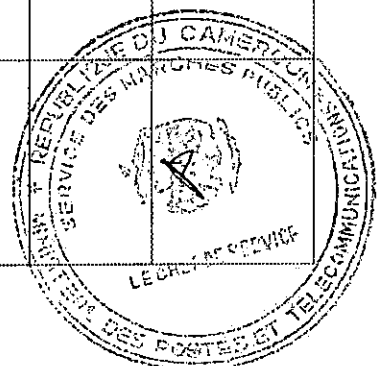
	<p>contrat, le mètre carré (m²) la fourniture et l'application du bicouche peinture glycérophtalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieurs, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre. (Tons au choix du Maître d'Ouvrage).</p> <p><i>Le mètre carré (m²) à :</i></p>				
603	<p>Bicouche peinture Pantex 1300 sur murs extérieur à moitié de la hauteur et sous dalle :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m²) de peinture sur murs extérieurs en pantex 1300 sur murs extérieurs et sous dalle, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre. (Tons au choix du Maître d'Ouvrage).</p> <p><i>Le mètre carré (m²) à :</i></p>	m ²			
Lot 700- Mobilier					
701	<p>Fourniture et pose chaises pour étudiants type amphithéâtre :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de chaise pour étudiants de type amphithéâtre, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en chaises y compris, les charges de personnel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	u			
FCB MEYOMESSALA					
Lot 800- Travaux de Menuiserie (Bois et Métallique)					
801	<p>DEPOT DES ETAGERES :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, forfaitairement (ff) des travaux de dépôt des étagères et autres structures en bois, tel que décrit au CCTP et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôts divers - Evacuation - Toutes sujétions <p><i>L'unité (U) à :</i></p>	ff	1		
802	<p>Fourniture et pose porte bois massif préalablement 90x210 traite et peinte y compris cadre, serrure à canon et toute sujétion de mise en œuvre :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de porte en bois massif épaisseur de 30/40mm y compris cadres et quincaillerie complète (ouvrant, pré cadres et huisserie), tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en portes en bois massif complète préalablement traitée ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise</p>	u	1		



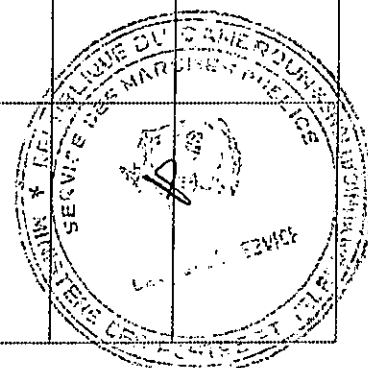
	en œuvre. <i>L'unité (U) à :</i>				
803	REPLACEMENT DE CERTAINES SERRURES : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de serrure sécurisée, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en serrures y compris, les charges de personnel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>L'Unité (U) à :</i>	u			
804	FOURNITURE ET POSE GRILLE ANTIVOL EN FER PLEIN AUX FENETRES : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) de grille antivol en fer plein, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en grille antivol portes en fer plein complète préalablement traitée contre la rouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre carré (m²) à :</i>	m ²			
Lot 900- Décoration					
901	Fourniture et pose rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris prote rideaux et toutes sujétions de mise en œuvre : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre linéaire (ml) de Fourniture, le transport, pose et raccord de rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris porte rideaux, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre linéaire (ml) à :</i>	ml			
902	Fourniture et pose voilage sur les portes et fenêtres y compris tringle et toutes sujétions de mise en œuvre : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre linéaire (ml) de Fourniture, le transport, pose et raccord de voilage sur les portes et fenêtres y compris tringles, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>Le mètre linéaire (ml) à :</i>	ml			
Lot 1000- Electricité et climatisation					
1001	BOITE DE DERIVATION : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de boîte de dérivation, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste de boîte de dérivation, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. <i>L'Unité (U) à :</i>	u			
1002	COFFRET APPARENT DE 8 MODULES :	u			



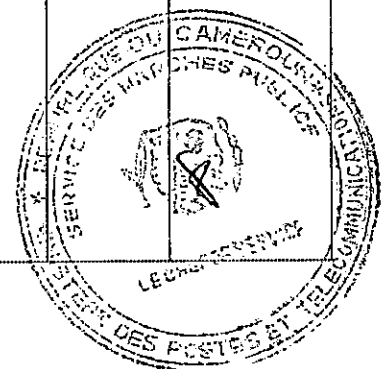
	<p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de coffret apparent de 8 modules, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en coffret, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'Unité (U) à :</p>				
1003	<p>DISJONCTEUR MODULE 4POLES :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Disjoncteur modulé 4 Pôles, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'Unité (U) à :</p>	u			
1004	<p>DISJONCTEUR MODULE 20A :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Disjoncteur modulé 20A, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'Unité (U) à :</p>	u			
1005	<p>DISJONCTEUR MODULE 10A :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Disjoncteur modulé 10A, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'Unité (U) à :</p>	u			
1006	<p>LAMPE PANTE 18W :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de lampe pendante de 18 W, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en disjoncteur, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'Unité (U) à :</p>	u			
1007	<p>Câble U1000 3/2.5 :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le rouleau de 50 mètres (rlx) câble U1000 3/2.5, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement en rouleaux de câble U1000 3/2.5; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>Le Rouleau (Rlx) à :</p>	rlx			
1008	<p>CABLE TH 2.5 RLX 100 M (BLEU, ROUGE ET VERT) :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le rouleau de 100 mètres (rlx) câble TH 2.5, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement en</p>	rlx			



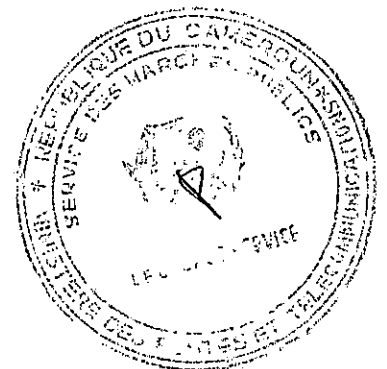
	rouleaux de câble (bleu, rouge et vert) TH 2,5; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.				
	Le Rouleau (Rlx) à :				
1009	CABLE TH 1.5 RLX 100 M (BLEU ET MARRON) : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le rouleau de 100 mètres (rlx) câble TH 1.5, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement en rouleaux de câble (bleu et marron) TH 1.5; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	rlx			
	Le Rouleau (Rlx) à :				
1010	CABLE UTP CAT 5 OU 6 : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre linéaire (ml) câble UTP catégorie 5 ou 6, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du câble UTP cat 5/6 ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml			
	Le mètre linéaire (ml) à :				
1011	CONNECTEUR BNC RJ 45 : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Connecteur BNC RJ45, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en Connecteur RJ45, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
1012	GOULOTTE ELECTRIQUE DE 2 M : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Goulettes électriques de 2 mètres, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en goulottes de 2 mètres l'unité, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
1013	Prise électrique 2p+1 : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de Prise électrique 2P+T, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en prises électriques, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			
	L'Unité (U) à :				
1014	INTERRUPTEUR : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) d'Interrupteur, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en interrupteurs, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.	u			



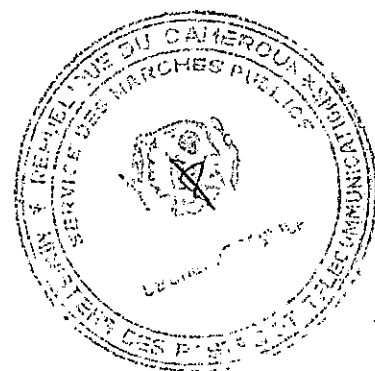
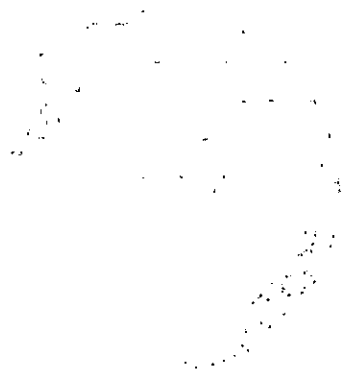
	L'Unité (U) à :				
1015	PRISE RESEAU : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de prise réseau informatique, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste prises réseaux informatiques, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. L'Unité (U) à :	u			
1016	EXTINCTEUR A CO2 5KG : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) d'extincteur à CO2 5kg, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en extincteurs, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. L'Unité (U) à :	u			
1017	Fourniture et pose climatiseur 1.5 y compris dismatic, support métallique et complément fréon et toutes sujétions de mise en œuvre : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de climatiseur split de 1.5 CV, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en climatiseurs de 1.5cv y compris dismatic, support métallique et complément fréon, les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre. L'Unité (U) à :	u			
Lot 11000- Peinture					
11001	PREPARATION ET TRAITEMENT DES SURFACES A PEINDRE : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) Préparation des surfaces y compris traitement des fissures éventuelles au zoom et impression des murs, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre. Le mètre carré (m²) à :	m ²			
11002	Bicouche peinture glycérophthalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieurs (partie basse) : Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m ²) la fourniture et l'application du bicouche peinture glycérophthalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieurs, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre. (Tons au choix du Maître d'Ouvrage). Le mètre carré (m²) à :	m ²			



11003	<p>BICOUCHE PEINTURE PANTEX 1300 SUR MURS EXTERIEUR A MOITIE DE LA HAUTEUR :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le mètre carré (m²) de peinture sur murs extérieurs en pantex 1300 sur murs extérieurs et sous dalle, répondant aux prescriptions du cahier des clauses techniques y compris fournitures, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes sujétions de mise en œuvre. (Tons au choix du Maître d'Ouvrage).</p> <p><i>Le mètre carré (m²) à :</i></p>	m ²			
Lot 12000- Mobilier					
12001	<p>FOURNITURE ET POSE CHAISES POUR ETUDIANTS TYPE AMPHITHEATRE :</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'unité (U) de chaise pour étudiants de type amphithéâtre, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement de poste en chaises y compris, les charges de personnel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p><i>L'Unité (U) à :</i></p>	U			



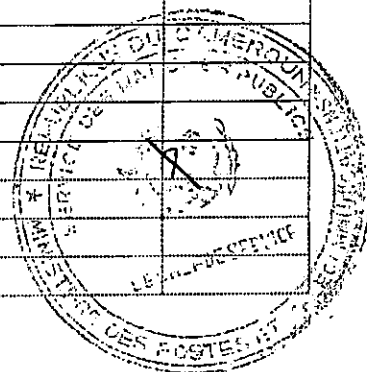
PIECES N°7 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



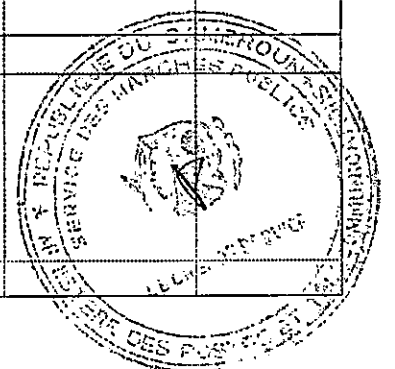
CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

I- EQUIPEMENTS

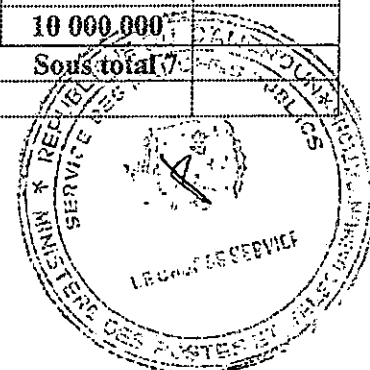
N°	Désignation	Unité	Quantité	PU (en FCFA)	PT (en F CFA)
I	Interconnexion des sites du Centre Mère et Enfant de la FCB et Meyomessala				
I.1	Travaux de génie civil				
1.	Frais de raccordement- FCB-CENTRE MERE ENFANTS	FF	01		
2.	Frais de raccordement- FCB MEYOMESSALA	FF	01		
3.	Etudes, Ingénierie, Installations et configurations des équipements (02 sites)	FF	02		
I.2	Acquisition et installation des équipements actifs				
1.	Cisco ISR 4321 (2GE, 2NIM, 4G FLASH, 4G DRAM, IP Base)	U	01		
2.	FortiGate-100E-BDL plus 05 years license Hardware plus ASE FortiCare and FortiGuard 360 Protection	U	01		
3.	Convertisseurs, RAD ETX-1, 4UTP ports 10/100/1000BaseT, 2 empty SFP slots for Uplink	U	04		
4.	Module RAD SFP de 10Km, duplex SC	U	04		
5.	Jarretières optiques monomode duplex FC/LC, 3m	U	04		
6.	Tiroir optique 19" à glissière 06 ports FC pré câblés	U	02		
7.	Commutateur Cisco Catalyst 24 ports, C9300L-24T-4G-E, -4X1G uplinks équipé de 4x1G SFP, Dual redundant modular power supplies and three modular fans providing redundancy, 5-year term license, montable en rack	U	02		
8.	Alimentation multiprise, 6 prises 2P+T 16A/230V~ avec interrupteur et parafoudre, long câble 3m.	U	02		
9.	Baie de brassage 09U 19", avec porte en verre panoramique verrouillable grâce à un système de clé.	U	02		
10.	Onduleur parafoudre APC Back-UPS Pro 1500, 230 V	U	02		
I.3	Redevance-Interconnexion MPLS pour 06 mois				
1.	Accès MPLS- 4Mbps Pour la FCB -Yaoundé pour 06 mois	FF	01		
2.	Accès MPLS- 4Mbps pour le site de Meyomessala pour 06 mois	FF	01		
Sous total I					
II	Equipements du Centre de production de cours au CME de la FCB				
1	Panneaux de lumière	U	2		
2	Trépieds	U	4		
3	Parapluies	U	4		
4	Camera motorisée avec tous ses accessoires	U	1		
5	Vidéoprojecteur	U	1		
6	Amplificateurs	U	1		
7	Microphones avec tous les accessoires	U	4		
8	Haut-parleurs	U	4		
9	Casques	U	4		
10	Logiciel de téléenseignement	U	1		
11	Micro-ordinateurs	U	4		



	Moniteur de controle	U	01		
13	Serveurs	U	05		
14	Installation et configuration	U	1		
15	Tables de bureau	U	4		
16	Chaises	U	4		
17	Armoire de rangement	U	1		
Sous total 2					
III	Equipement de la Salle de cours virtuelle du CME de la FCB et Meyomessala				
III.1	Module de capture et de présentation vidéo				
1	Cameras rotatives	U	03		
2	Télécommandes camera	U	03		
3	Vidéoprojecteur	U	03		
4	Support vidéoprojecteur	U	03		
5	Ecran de projection	U	03		
III.2	Module de capture audio				
1	Microphones sans fil	U	06		
2	Haut-parleurs	U	12		
3	Casque-micro	U	03		
4	Amplificateur	U	03		
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m)	m	300		
III.3	Multimédia				
1	Micro-ordinateurs (PC)	U	03		
2	Copieurs multifonction	U	03		
3	Achats des applications (e-learning (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients), système d'exploitation (windows 10 pro 64 bits en français), suites bureautiques (office 2016 pro 64 bits en français)	FF	1		
III.4	Périphériques réseaux				
1	Switch POE	U	06		
2	Serveurs de stockage	U	05		
Sous total 3					
IV	Equipement du Centre multimédia du CME de la FCB				
IV.1	Module de capture et de présentation vidéo				
1	Cameras rotatives	U	1		
2	Télécommandes camera	U	1		
3	Vidéoprojecteur	U	1		
4	Support vidéoprojecteur	U	1		
5	Ecran de projection	U	1		
IV.2	Module de capture audio				
1	Microphones sans fil	U	2		
2	Haut-parleurs	U	4		
3	Casque-micro	U	50		
4	Amplificateur	U	1		
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m)	U	150		
IV.3	Multimédia				
1	Micro-Ordinateurs (PC)	U	42		
2	Copieurs multifonction	U	1		
3	Achats des applications (e-learning (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients), système d'exploitation (windows 10 pro 64 bits en français), suites bureautiques (office 2016 pro 64 bits en français)	U	1		
IV.4	Périphériques réseaux				

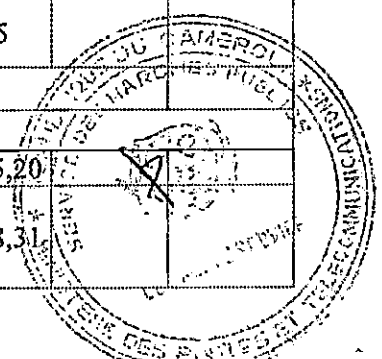


1	Switch	U	1		
2	Serveurs	U	1		
3	Postes téléphoniques IP	U	1		
Sous total 4					
V	Système de télé-présence et de téléphonie IP				
V.1	Système de télé-présence				
1	Ecran smart TV 4K UHD ou Android TV LED 64" minimum	U	4		
2	Station de conférence unifiée	U	4		
3	Ordinateur de streaming	U	4		
4	Carte graphique	U	150		
5	Switch	U	4		
6	Serveur de stockage	U	4		
7	Périphériques de stockage externe (2To)	U	10		
8	Installation et configuration	U	1		
V.2	Système de Téléphonie sur IP				
1	Téléphones IP	U	24		
2	Serveur de Communications IP	U	1		
3	Micro-Ordinateurs (PC)	U	4		
4	Installation et configuration	U	1		
Sous total 5					
VI	Acquisition et installation des équipements biomédicaux, puis sécurisation des données médicales				
VI.1	Acquisition et installation des équipements biomédicaux :				
1	Microscope numérique (MOTIC Inc. Ltd, DMBA300 ou équivalent),	U	1		
2	Tensiomètre (OMRON Healthcare Co. Ltd, T9P, HEM-759P-C1 ou équivalent),	U	1		
3	Glucomètre (LIFESCANm, model AW0643801 A ou équivalent)	U	1		
VI.2	Acquisition et installation des logiciels de télémédecine :				
1	Solution ORACLE pour dossier électronique du patient,	U	1		
2	Application télé Vital ou équivalent pour les téléconsultations	U	1		
3	Application DICOM pour la circulation d'images	U	1		
4	Système de sécurisation des données médicales	FF	1		
Sous total 6					
VII	Formation				
1	Formation du personnel de la Fondation Chantal BIYA à l'utilisation de la plateforme de télémédecine	FF	01		
2	Suivi et recette du projet - communication	FF	01	10 000 000	
Sous total 7					
TOTAL HT (sous totaux : 1+2+3+4+5+6+7)					



II- AMENAGEMENTS

N°	Désignation des ouvrages ou parties d'ouvrages	U	Qté	PU	PT
Lot 100- TRAVAUX PRELIMINAIRES					
101	Installation de chantier	ff	2		
Sous total lot 100					
FCB YAOUNDE					
Lot 200- Travaux de Menuiserie (Alu, Bois et Métallique)					
201	Dépôt des fenêtres existantes	u	11		
202	Dépôt des portes existantes	u	4		
203	Dépôt du bureau alu vitré	u	1		
204	Fourniture et pose porte pleine en fer y compris cadre, serrure à canon et toute sujétion de mise en œuvre	m²	6,828		
205	Fourniture et pose porte capitonnée en bois massif préalablement traité de 30 à 40 mm d'épaisseur à double vantaux y compris cadre, serrure à canon, 03 paumelles et toute sujétion de mise en œuvre	m²	4,254		
206	Fourniture et pose grille antiviol en fer plein aux fenêtres	m²	23,04		
207	Fenêtres en châssis alu coulissantes à 1 ou 2 vantaux y compris toutes sujétion de mise en œuvre	m²	23,04		
Sous total lot 200					
Lot 300- Insonorisation des murs					
301	Revêtement acoustique mural	m²	126		
Lot 400- Décoration					
401	Fourniture et pose rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris prote rideaux et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	40		
402	Fourniture et pose voilage sur les portes et fenêtres y compris triangle et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	40		
Sous total lot 400					
Lot 500- Electricité et climatisation					
501	Boîte de dérivation	u	4		
502	Coffret apparent de 8 modules	u	1		
503	Disjoncteur modulé 20A	u	3		
504	Disjoncteur modulé 10A	u	3		
505	Lampe pendante 18w	u	13		
506	Câble TH 2.5 rlx 100 m (bleu, rouge et vert)	rlx	12		
507	Câble TH 1.5 rlx 100 m (bleu et marron)	rlx	4		
508	Câble UTP cat 5 ou 6	ml	800		
509	Connecteur BNC RJ 45	u	100		
510	Goulotte électrique de 2 m	u	70		
511	Prise électrique	u	40		
512	Interrupteur	u	30		
513	Prise réseau	u	40		
514	Extincteur à C02 5kg	u	5		
515	Fourniture et pose climatiseur 2.5 y compris dismatic, support métallique et complément fréon et toutes sujétions de mise en œuvre	u	5		
Sous total lot 500					
Lot 600- Peinture					
601	Préparation et traitement des surfaces à peindre	m²	295,20		
602	Bicouche peinture glycérophthalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieur (partie basse)	m²	118,31		



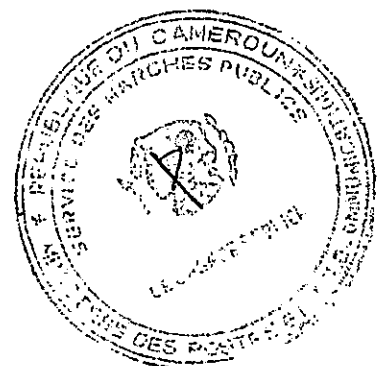
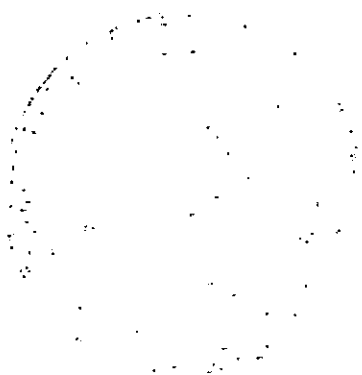
603	Bicouche peinture Pantex 1300 sur murs extérieur à moitié de la hauteur et sous dalle	m ²	206,87		
Sous total lot 600					
Lot 700- Mobilier					
701	Fourniture et pose chaises pour étudiants type amphithéâtre	u	300		
Sous total lot 700					
FCB MEYOMESSALA					
Lot 800- Travaux de Menuiserie (Bois et Métallique)					
801	Dépôt des étagères	ff	1		
802	Fourniture et pose porte bois massif préalablement 90x210 traite et peinte y compris cadre, serrure à canon et toute sujétion de mise en œuvre	u	1		
803	Remplacement de certaines serrures	u	4		
804	Fourniture et pose grille antivol en fer plein aux fenêtres	m ²	5,04		
Sous total lot 800					
Lot 900- Décoration					
901	Fourniture et pose rideau en tissu lourd sur les portes et fenêtres y compris prote rideaux et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	30		
902	Fourniture et pose voilage sur les portes et fenêtres y compris tringle et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	30		
Sous total lot 900					
Lot 1000- Electricité et climatisation					
1001	Boîte de dérivation	u	4		
1002	Coffret apparent de 8 modules	u	2		
1003	Disjoncteur modulé 4poles	u	1		
1004	Disjoncteur modulé 20A	u	4		
1005	Disjoncteur modulé 10A	u	4		
1006	Lampe pendante 18w	u	8		
1007	Câble U1000 3/2.5	rix	2		
1008	Câble TH 2.5 rlx 100 m (bleu, rouge et vert)	rix	5		
1009	Câble TH 1.5 rlx 100 m (bleu et marron)	rix	3		
1010	Câble UTP cat 5 ou 6	ml	1300		
1011	Connecteur BNC RJ 45	u	500		
1012	Goulotte électrique de 2 m	u	68		
1013	Prise électrique 2p+t	u	36		
1014	Interrupteur	u	22		
1015	Prise réseau	u	40		
1016	Extincteur à CO2 5kg	u	2		
1017	Fourniture et pose climatiseur 1.5 y compris dismatic, support métallique et complément fréon et toutes sujétions de mise en œuvre	u	2		
Sous total lot 1000					
Lot 11000- Peinture					
11001	Préparation et traitement des surfaces à peindre	m ²	815,23		
11002	Bicouche peinture glycérophtalique sur menuiseries en bois et métallique et à la moitié de la hauteur des murs intérieur (partie basse)	m ²	88,91		
11003	Bicouche peinture Pantex 1300 sur murs extérieur à moitié de la hauteur et sous dalle	m ²	326,32		

Sous total lot 11000				
Lot 12000- Mobilier				
12001	Fourniture et pose chaises pour étudiants type amphithéâtre	u	100	
Sous total lot 12000				
				MONTANT HORS TAXES

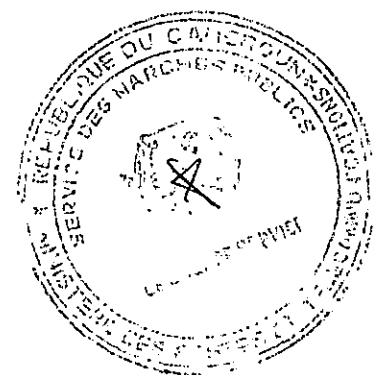
Etat récapitulatif des couts

N°	DESIGNATION	RECAPITULATIF DES COUTS EN FCFA
1	Equipements	
2	Travaux d'aménagement	
	Total HT	
	TVA (19.25%)	
	NAP (HT-TSR)	
	TTC (HT+TVA)	

Fait à _____ le _____
 Signature de _____
 En qualité de _____
 Dûment autorisé à signer les soumissions



PIECES N°8 : MODELE DE MARCHÉ



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

MARCHE N° _____/M/MPT/SG/DAG/2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N° _____ AONO/MPT/SG/DAG/2020 DU _____ POUR LA MISE EN
PLACE D'UN CENTRE DE TELEMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL BIYA
« EN PROCÉDURE D'URGENCE

TITULAIRE : _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° R.C : _____ à _____
N° Contribuable

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE TELEMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL
BIYA

LIEUX : Yaoundé- Meyomessala.....

DELAI D'EXECUTION : cinq (05) mois

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25 %)	
AIR (1,1 ou 5,5 %)	
Net à mandater	

FINANCEMENT : CAS-FST 2020.

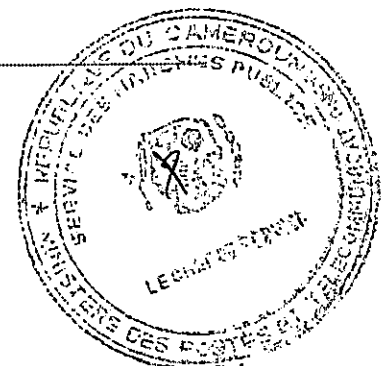
IMPUTATION : 54 45 587 03 330004 08 « Mise en œuvre d'un centre de télémédecine à la fondation
CHANTAL BIYA (FCB) ».

SOUSCRIT, le _____

SIGNE, le _____

NOTIFIE, le _____

ENREGISTRE, le _____



Entre :

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représentée par le Ministre des Postes et Télécommunications.
Dénommée ci-après « Le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

L'Entreprise _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur _____, son Directeur Général, dénommée ci-après « L'entrepreneur »

D'autre part

A été convenu et arrêté ce qui suit :



**PAGE _____ ET DERNIERE MARCHÉ N° _____ M/MPT/SG/DAG/2020 PASSE APRES APPEL
 D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____ ONO/MPT/SG/DAG/2020 DU _____ POUR LA MISE
 EN PLACE D'UN CENTRE DE TELEMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL BIYA
 « EN PROCÉDURE D'URGENCE**

TITULAIRE : _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° R.C : _____ à _____
 N° Contribuable

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE TELEMEDECINE A LA FONDATION CHANTAL BIYA

LIEUX : Yaoundé- Meyomessala.....

DELAI D'EXECUTION : cinq (05) mois

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25 %)	
AIR (1,1 ou 5,5 %)	
Net à mandater	

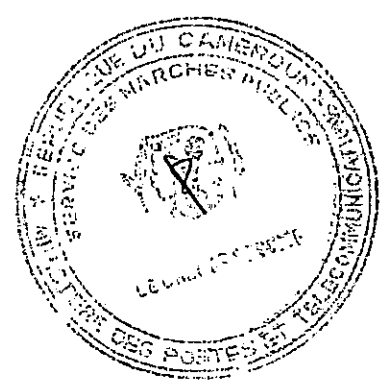
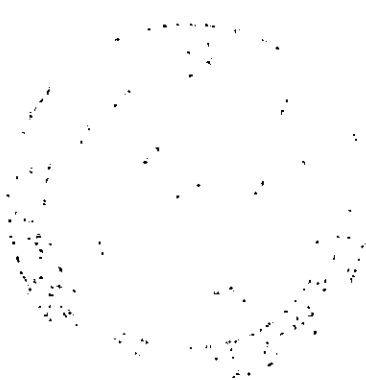
Lu et accepté par l'entrepreneur

Yaoundé, le _____

Signé par le Maître d'Ouvrage

Yaoundé, le _____

Enregistrement



**PIECES N°9 : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER
TICULIERES**

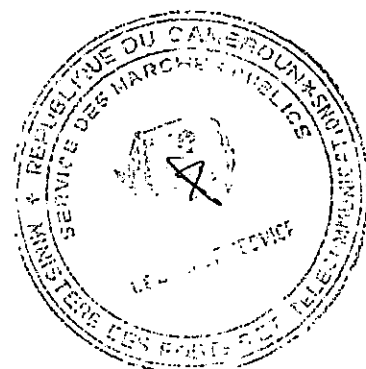


TABLE DES MODELES

Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Annexe N°2: Modèle de soumission

Annexe N°3 : Modèle de caution de soumission

Annexe N°4 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe N°5 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe N°6 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe N°7 : Modèle d'attestation de solvabilité

Annexe N°8 : Cadre du planning.



Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

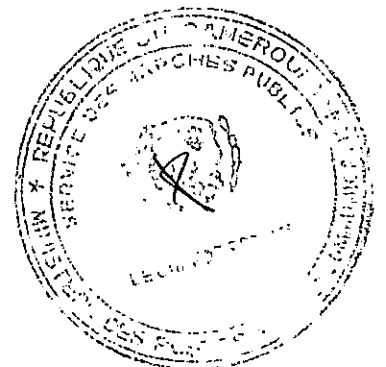
Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de *[indiquer la qualité du signataire]*, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire



Annexe N° 2 : Modèle de soumission

Je, Soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signature)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement ⁽⁸⁾»dont le siège social est à
..... Inscrite au registre du commerce de Sous le
n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris le (s) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres]

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à
- ----- [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ----- francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours pour les AON et 120 jours pour les AOI] à compter de la date limite de remise des offres.
- Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).
- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° Ouvert au nom de auprès de la banque -----
---- Agence de-----

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

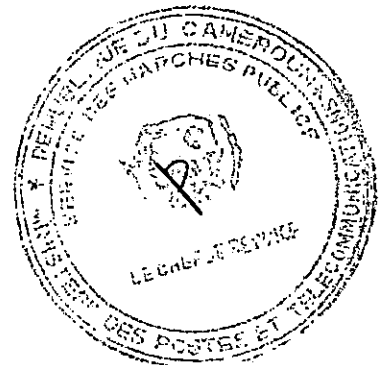
Fait à le
Signature de
En qualité de

Dûment autorisé à signer les soumissions

Pour et au nom de ⁽⁹⁾

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs



Annexe N° 3 : Modèle de caution de soumission

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « Le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres] ci-dessous désignée « l'offre » et, pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] Francs CFA.

Nous.....[nom et adresse de la banque], représentée par[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque » déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire, retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
Où

Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à fournir ou refuse de signer le marché alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître D'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

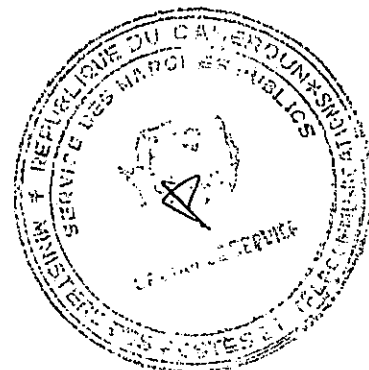
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses sites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

(Signature de la banque)



Annexe N° 4 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse de l'entreprise] ci-dessous désigné (Indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [Indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché.

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous.....[nom et adresse de la banque] représentée par[noms des signataires], nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de[en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute démarche de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

(Signature de la banque)



Annexe N° 5 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse) déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
.....[le titulaire] au profit de
.....

Maître d'Ouvrage
[Adresse du Maître d'Ouvrage]
(« Le bénéficiaire)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que
.....(le titulaire) ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de
l'avance de démarrage selon les conditions du marché.....du relatif aux travaux
[Indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'Offres et le lot, éventuellement] de la somme totale
maximum correspondant à l'avance de [Vingt (20 %)] du montant. Toutes Taxes Comprises du marché, n°
....., payable dès notification de l'ordre de service correspondant, soit
francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance
sur les comptes de[le titulaire] ouverts auprès de la banque
..... sous le n°

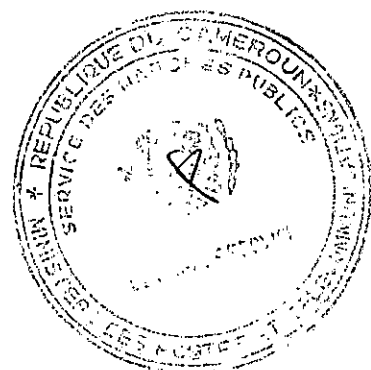
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le
CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au
fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun

Signé et authentifié par la banque

à....., le

(Signature de la banque)



Annexe N° 6 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d'ouvrage »

Attendu que(nom et adresse de l'entreprise)

Ci-dessous désigné « l'entrepreneur » s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de :
[Indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée 10% du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous, [Nom et adresse de la banque], représentée par
..... [Noms des signataires], et ci-dessous désignée
« la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10 % à préciser] du montant du marché (10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à à 10 % du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

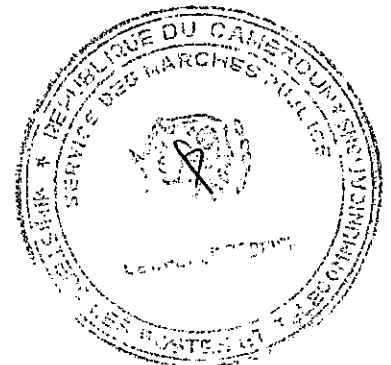
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

(Signature de la banque)



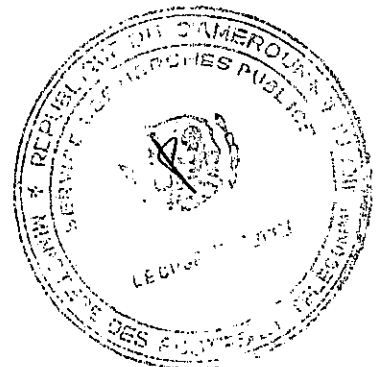
Annexe N° 7 : Modèle d'attestation de solvabilité

Nous, soussignés, _____ (nom de la banque), Société Anonyme au capital de _____ (FCFA) dont le siège social est _____, BP. _____.

Attestons que la Société _____ BP. _____ entretient le compte N° _____ ouvert dans les livres de notre agence de _____. Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne réputation commerciale. Les engagements portés au nom de la Société ont toujours été scrupuleusement respectés jusqu'à ce jour, et nous estimons que cette Société a une capacité de financement de _____ FCFA (en lettres).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

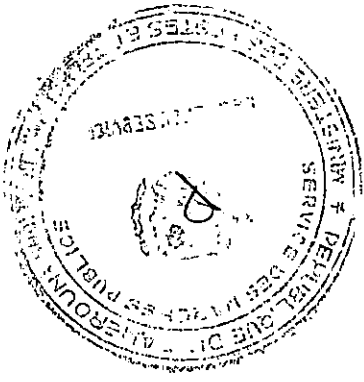
Fait à _____, le _____



Annexe N° 8: Cadre du planning

Le planning financier qui découle du planning des travaux devra indiquer mois par mois, les montants prévisionnels des décomptes des travaux par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base.





PIECES N°10 : ETUDES PREALABLES

Annexe n° 8 : Justificatif des études préalables

1. Ce projet a-t-il fait l'objet d'une étude préalable : **Oui**

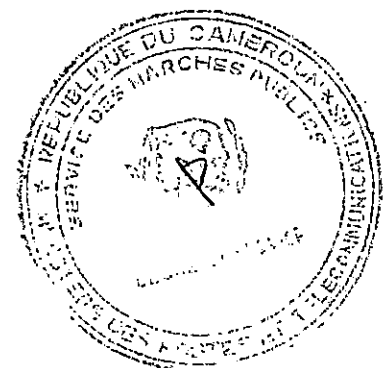
2. Date et description

2.1. La date : **septembre 2019.**

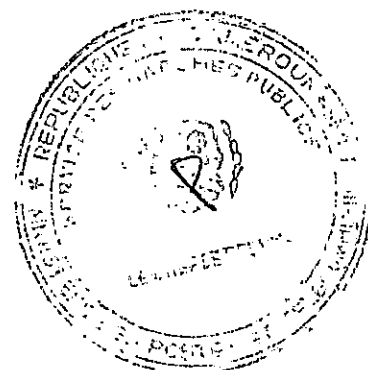
2.2. La description des études : **CCTP.**

3. Les quantités de détail estimatif sont-elles compatibles avec l'enveloppe financière disponible? **Oui**

4. Calcul justificatif des quantités fournis par le Maître d'Ouvrage.



**PIECES N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

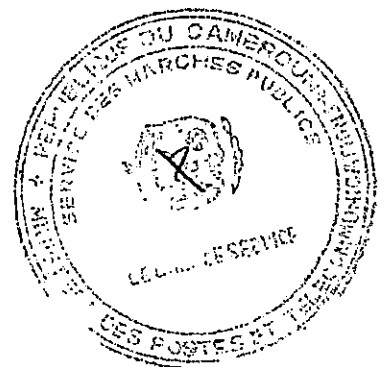


D) BANQUES

- ✓ AFRILAND FIRST BANK
- ✓ BANQUE ATLANTIQUE
- ✓ BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- ✓ BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK)
- ✓ BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- ✓ BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA)
- ✓ CITIBANK CAMEROON
- ✓ COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ✓ CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK
- ✓ ECOBANK CAMEROON
- ✓ NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC)
- ✓ SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE - CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
- ✓ SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- ✓ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
- ✓ UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
- ✓ UNITED BANK FOR AFRICA (UBA).

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- ✓ ACTIVA ASSURANCE.
- ✓ AREA ASSURANCES SA
- ✓ ATLANTIQUE ASSURANCES
- ✓ BENEFICIAL GENERAL ASSURANCE
- ✓ CHANAS ASSURANCE.
- ✓ CPA S.A
- ✓ ZENITHE INSURANCE
- ✓ PRO ASSUR S.A.
- ✓ SAAR SA
- ✓ SAHAM ASSURANCES

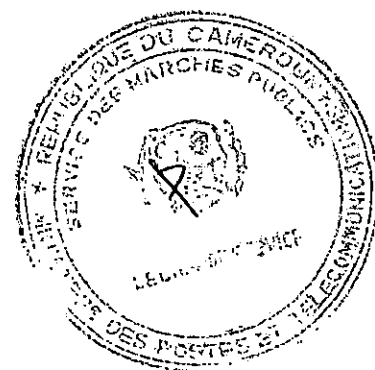


PIECE N° 13 : GRILLE D'EVALUATION



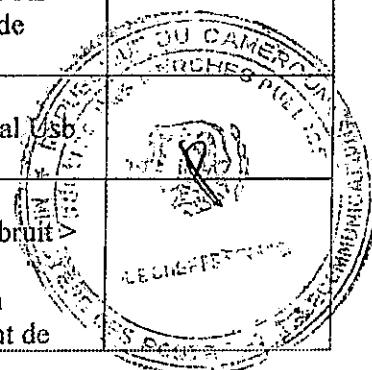
GRILLE D'EVALUATION

N°	CRITERES	NOTATION (Oui/Non)
I	ELIMINATOIRE	
1	Absence d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;	
2	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;	
3	Document falsifié ou fausse déclaration ;	
4	Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Routers, serveurs, postes téléphonique micro ordinateur, photocopieur, vidéoprojecteur, écrans TV LED 64", microscope numérique, Tensiomètre et Glucomètre .	
5	Offre financière incomplète ;	
6	Non-respect des spécifications techniques minimales ;	
7	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;	
8	Non satisfaction d'au moins 5 oui sur 6 de critères essentiels.	
II	ESSENTIELS	
1	Référence similaire : Au moins deux (02) marché/contrat dont un (01) dans la fourniture des équipements de télécommunications/informatique d'un montant au moins $\geq 200\ 000\ 000$ FCFA et un (01) dans les aménagements des locaux d'un montant au moins $\geq 30\ 000\ 000$ FCFA au cours des deux (02) dernières années (2018 et 2019).	
2	Capacité de financement (Surface financière) Attestation de solvabilité délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréée par le MINFI d'un montant $\geq 150\ 000\ 000$ FCFA.	
3	Personnel d'encadrement NB : Joindre CV et copies certifier des diplômes du personnel proposé	
	Personnel d'encadrement Chef de projet : Ingénieur des Télécommunications ou Informatique ayant au moins dix (10) ans au moins deux (02) projets exécutés la mise en place des technologies innovantes	
	Ingénieur des travaux de génie civil BAC+3 au moins, au moins deux (02) projets exécutés dans les aménagements des locaux	
4	Services après-vente - Engagement sur l'honneur à assurer le SAV ; - CV et diplôme Ingénieur informaticien/télécommunications. ; - Garantie des prestations d'une durée d'un (01) an pour les équipements et matériels;	
5	Délais de livraison Délais de livraison \leq cinq (05) mois (planning de livraison)	
6	Preuve d'acceptation des conditions du marché CCAP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;	
7	CCTP signé et daté à la dernière page.	

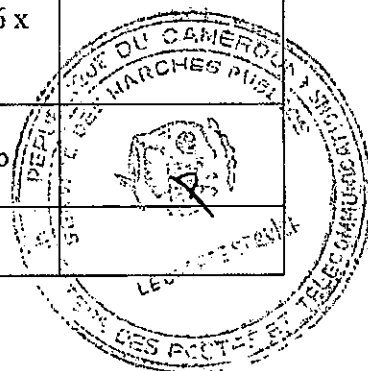


EVALUATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES DES EQUIPEMENTS

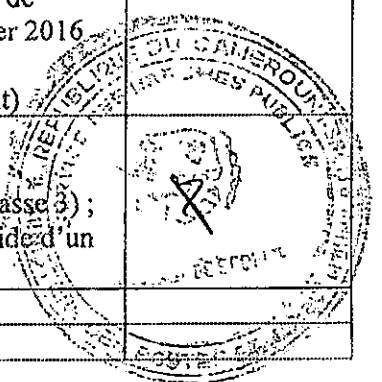
N°	EQUIPEMENTS	Appréciation (OUI/NON)
A	Interconnexion des sites de la FCB CME et FCB Meyomessala (équipements actifs)	
1	Routeurs Cisco ISR 4321 (2GE,2NIM,4G FLASH,4G DRAM, IPBase)	
2	FortiGate-100E-BDL plus 05 years license Hardware plus ASE FortiCare and FortiGuard 360 Protection	
3	Convertisseurs, RAD ETX-1, 4UTP ports 10/100/1000BaseT, 2 empty SFP slots for Uplink	
4	Modules RAD SFP de 10Km, duplex SC	
5	Jarretières optiques monomode duplex FC/LC, 3m	
6	Tiroirs optiques 19" à glissière 06 ports FC pré câblés	
7	Commutateurs Cisco Catalyst 24 ports, C9300L-24T-4G-E, -4X1G uplinks équipés de 4x1G SFP, Dual redondant modular power supplies and three modular fans providing redundancy, 5-year term license, mountable en rack	
8	Alimentations multiprises, 6 prises 2P+T 16A/230V~ avec interrupteur et parafoudre, long câble 3m.	
9	Baies de brassage 09U 19", avec porte en verre panoramique verrouillée grâce à un système de clé.(envisager au moins une baie de brassage de 42 U	
10	Onduleurs 1,5 KVA, 230Wde préférence rackable	
B	Implémentation du Système de Téléphonie sur IP	
1	Postes téléphoniques IP (marque BEETEL +ATA-S2, model Coral basic, ou équivalent) ;	
2	Serveur de communication IP 2048 Mo de RAM, 250Go de DD, Intel Xeon Dual core, 2. Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB ou nouveau, linux entreprise	
3	Micro-ordinateurs (PC), (4096 Mo de RAM, 250 G de Disque Dur, Intel pentium dual Core 3.40Ghz/2*2MB/800Mhz FSB ou nouveau) ;	
C	Equipement du Centre de production de cours	
1	Panneaux de lumière Alimentation électrique 220-240V, flux lumineux 3300 lm, température des couleurs 3000k, indice du rendu des couleurs 80, puissance 40W	
2	Trépied photo-vidéo Charge maximum9 kilos ; Distributeur : Hauteur maxi183 cm déployé, Hauteur mini9 cm	
3	Parapluies Armature en aluminium auto bloquante ; Visuel imprimé quadri Haute définition ; + 5 clés aimantés équipé de suspente ; Baguettes magnétiques de fixation ; caisson de transport ; 2 spots halogènes.	
4	Camera motorisée avec tous ses accessoires SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels ;Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage ; Vitesse panoramique max. : 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés) ; Vitesse d'inclinaison max. : 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés) ; Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD ; vidéos en Full HD au format 1080i ; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA) ; Interface RS-232C et au protocole VISCA™ ; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x) ; Large angle de vue (70 degrés).	
5	Vidéoprojecteur Taille de l'écran : 0.99 Pouces ; Format HD : 1400 x 1050 ; Contraste 650:1 ; Total Usb Ports 1 ; Connexions RCA	
6	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts ; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz ; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1 % ; Technologie Classe AB ; Alimentation électrique Conventionnelle (par transformateur) ; Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110~115 V/50~60 Hz après changement de	



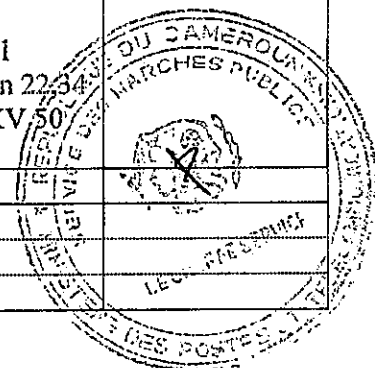
	connexion) ; Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB ; Impédance d'entrée 10 kohms, symétrique	
7	Microphones avec tous les accessoires Sony ou équivalent -Catégorie : micro HF Bluetooth ; Dimensions : 240 x 750 x 335 (microphone), 480x 660 x 520 (récepteur) mm ; -Divers : Portée effective : jusqu'à 30 mètres (environ), Plusieurs modes d'enregistrement : MIX, MONO MIX, SIMPLE, 5.1c. -Poids : 26 grammes (microphone), 59 grammes (récepteur) grammes -Accessoires clip de fixation pour vêtements ; deux écouteurs + housse anti-vent ; brassard pour fixer le micro sans fil autour du bras.	
8	Haut-parleurs Réponse en fréquence : 90 – 20000 Hz ; Puissance nominale – W rms (50W MAX) : 50W ; Pression sonore nominale max. (1W/1M) dB : 99 dB ; Directivité : 100°/70° (1Khz ; Sélection de puissance - W : 15W – 30W – 50W/100V - 8Ω ; Raccordement :Par bornier ; Type de haut-parleur : Chambre de compression ; Type de montage : Mural ; Température d'utilisation : -20°C +50°C ; Indice de protection : IP66 ; Matière : ABS ; Dimensions - (L x H x P) : 363 x 253 x 310 mm	
9	Casques Type de Micro/Casque Arceau ; Configuration du casque : Fermé ; Couplage auriculaire : Circumaural ; Utilisation : Hi-Fi ; Pliable Oui ; Spécifications audio : Bande passante (Fréquence Mini) : 8 Hz , Bande passante (Fréquence Maxi) 30 KHz ; Impédance : 45 Ohm	
10	Logiciel de téléenseignement (i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients) ;	
11	Micro-ordinateurs HP ou équivalent 4096 M de RAM, 500Go de disque dur	
12	Moniteur de contrôle HP ou équivalent 17" maxi, résolution full HD, technologie AMD ou équivalent, affichage fluide avec un temps de réponse de 5 ms maxi	
13	Serveurs Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise) : de contrôle (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), Firewall (4096 M de RAM, 500G de disque dur ou équivalent), Backup (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), Base de données (2048 M de RAM, 250G de disque dur ou équivalent), D'application (2048 M de RAM, 500G de disque dur, Hotplug ou équivalent),	
19	Tables de bureau (en bois massif formica, deux tiroirs, 1 retour, dimension 180/80)	
20	Chaises (chaise secrétaire, pivotante)	
21	Armoire de rangement 24 U minimum	
D	Equipement des salles de cours virtuelles de la FCB CME et de la FCB Meyomessala	
D.1	Module de capture et de présentation vidéo	
1	Cameras rotatives SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels ; Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour Mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage ; Vitesse panoramique max. : 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés) ; Vitesse d'inclinaison max. : 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés) ; Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD ; vidéos en Full HD au format 1080i ; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA) ; Interface RS-232C et au protocole VISCA™ ; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x) ; Large angle de vue (70 degrés)	
2	Télécommandes camera SONY – EVI ou équivalent Modèle : LYSB003XGYLIA-ELECTRNCS, Item Package Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres ; Package Weight :0.2 Livres; Item Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres; Part number RM-EV100	
3	Vidéoprojecteur Hitachi, CP SX 1350 ou équivalent Taille de l'écran : 0.99 Pouces ; Format HD :1400 x 1050 ; Contraste : 650:1 ; Total Usb Ports :1 ; Connexions RCA	
4	Support vidéoprojecteur Charge maximum : 15kg ; Ajustement de la longueur du bras: 402 à 577 mm ; Rotation	



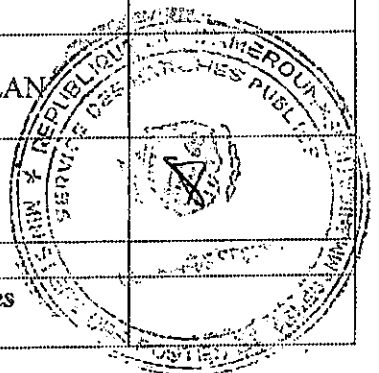
	360° ; Inclinaison verticale de +/- 25° ; Passe câble intégré (les câbles passent à l'intérieur du tube de réglage) ; Poids brut : 2,4 kg	
5	Ecran de projection Polyvision, Webster TS600 ou équivalent	
D.2	Module de capture audio	
1	Microphones sans fil SONY et sennheiser ou équivalent Plage de fréquences : 1.880 à 1.900 MHz, 1.920 à 1.930 MHz, 1.893 à 1.906 MHz, 1.880 à 1.895 MHz, 1.910 à 1.920 MHz ; Réponse en fréquence : 20 à 20 000 Hz ; Distorsion harmonique totale (DHT) ; Typiquement 0,1 % ; Rapport signal/bruit (S/B) > 90 dB(A) ; Puissance de sortie HF : Adaptative, jusqu'à 250 mW (spécifique à chaque pays) ; Autonomie : Accupack : typ. 15 h Piles : typ. 10 h ; Plage dynamique > 120 dB(A) ; Fréquence d'échantillonnage : 24 bits/48 kHz	
2	Haut-parleurs Genelec ou équivalent Haut-parleurs actifs : 2 voies ; ampli : classe D, 50/50W, studio	
3	Casque-micro Modèle : Tour de cou ; Restitution du son : 2.0 ; Micro : intégré au casque ; Type d'interface audio Bluetooth	
4	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts ; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz ; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1 % ; Technologie Classe AB ; Alimentation électrique Conventioennelle (par transformateur) ; Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110~115 V/50~60 Hz après changement de connexion) ; Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB ; Impédance d'entrée 10 kohms, symétrique	
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m). Bobine câble audio, Haut-Parleur : 2x0.5mm ² , 10.0m ; Âme souple multibrin ; Scindex pour hi-fi.	
D.3	Multimédia	
1	Ordinateurs (PC) (Moniteur 19", UC en tours, 4096 MO de RAM, 500G de disque dur, CPU Intel Xeon corei5, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 ports usb 3.0 mini, 02 hdmi mini, 02 GO de carte graphique dédié minimum et 04 GO total) ;	
2	Copieurs multifonction HP ou équivalent impression laser A4 monochrome, copie, numérisation ; Vitesse d'impression noir: 35 ppm (A4) ; Qualité d'impression 600 x 600 ppp ; Capacité : jusqu'à 1100 feuilles Max ; Connectivité : USB 2.0, Ethernet réseau, 1 hôte USB (avant), 1 hôte USB (arrière), 1 périphérique USB ; Écran LCD monochrome rétroéclairé de 5 lignes ; Poids Environ 22,34 kg ; Dimensions 545 x 457 x 422,5 mm ; Cartouches compatibles: Toner noir C-EXV 50 (à acheter séparément) ; Mémoire 512 MB	
3	Achats des applications : E-learning : i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients, Système d'exploitation (windows10 pro 64 bits avec licence), Suites bureautiques (office 2016 pro 64 avec licence définitive).	
D.4	Périphériques réseaux	
1	Switches managables POE: (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent;	
2	Serveur de stockage uSAN (HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent ; Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2016 Standard (64 bits) FR avec licence; Kaspersky Security avec licence avec comme fonctionnalités : Advanced server protection, storage protection, easy management)	
3	Postes téléphoniques IP. Dimensions (H x L x P) 20,32 x 26,67 x 15,24 cm ; Poids 1,6 kg ; Alimentation électrique : le téléphone supporte l'alimentation PoE IEEE 802.3af (appareil de classe 3) ; tension d'entrée de 48 VDC ; possibilité d'alimentation secteur sur le bureau à l'aide d'un transformateur AC/DC (référence CP)	
E	Equipement du Centre multimédia de la FCB	
E.1	Module de capture et de présentation vidéo	



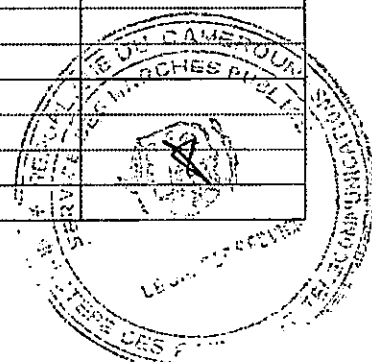
1	Cameras rotatives SONY – EVI ou équivalent Capteur CMOS HD 2 mégapixels ; Capteur CMOS HD de type 1/3 (avec un total de deux millions de pixels effectifs) pour Mécanisme Pan/Tilt rapide et silencieux à grande plage ; Vitesse panoramique max. : 300 degrés/s (plage de +/- 100 degrés) ; Vitesse d'inclinaison max. : 125 degrés/s (plage de +/- 25 degrés) ; Sorties vidéo multiforme allant de NTSC/PAL à Full HD ; vidéos en Full HD au format 1080i ; Commande à distance RS-232C (protocole VISCA) ; Interface RS-232C et au protocole VISCA™ ; Rapport de zoom 40x (optique 10x + numérique 4x) ; Large angle de vue (70 degrés)	
2	Télécommandes camera SONY – EVI ou équivalent Modèle : LYSB003XGYLIA-ELECTRNCs, Item Package Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres ; Package Weight : 0.2 Livres ; Item Dimensions L x W x H 20.6 x 6.6 x 2.5 centimètres ; Part number RM-EV100	
3	Vidéoprojecteur Hitachi, CP SX 1350 ou équivalent Taille de l'écran : 0.99 Pouces ; Format HD : 1400 x 1050 ; Contraste : 650:1 ; Total Usb Ports : 1 ; Connexions RCA	
4	Support vidéoprojecteur Charge maximum : 15kg ; Ajustement de la longueur du bras: 402 à 577 mm ; Rotation 360° ; Inclinaison verticale de +/- 25° ; Passe câble intégré (les câbles passent à l'intérieur du tube de réglage) ; Poids brut : 2,4 kg	
5	Ecran de projection Polyvision, Webster TS600 ou équivalent	
E.2	Module de capture audio	
1	Microphones sans fil SONY et sennheiser ou équivalent Plage de fréquences : 1.880 à 1.900 MHz, 1.920 à 1.930 MHz, 1.893 à 1.906 MHz, 1.880 à 1.895 MHz, 1.910 à 1.920 MHz ; Réponse en fréquence : 20 à 20 000 Hz ; Distorsion harmonique totale (DHT) ; Typiquement 0,1 % ; Rapport signal/bruit (S/B) > 90 dB(A) ; Puissance de sortie HF : Adaptative, jusqu'à 250 mW (spécifique à chaque pays) ; Autonomie : Accupack : typ. 15 h Piles : typ. 10 h ; Plage dynamique > 120 dB(A) ; Fréquence d'échantillonnage : 24 bits/48 kHz	
2	Haut-parleurs Genelec ou équivalent Haut-parleurs actifs : 2 voies ; ampli : classe D, 50/50W, studio	
3	Casque-micro Modèle : Tour de cou ; Restitution du son : 2.0 ; Micro : intégré au casque ; Type d'interface audio Bluetooth	
4	Amplificateur marque ULTRAGAIN ou équivalente Puissance RMS 240 watts ; Réponse en fréquence 70 Hz - 18 kHz ; Rapport signal/bruit > 90 dB DHT+B à 1 kHz (puissance nominale) < 1 % ; Technologie Classe AB ; Alimentation électrique Conventiionnelle (par transformateur) ; Plage d'alimentation électrique CA 230 ~ 240 V/50 ~ 60 Hz (CA 110~115 V/50~60 Hz après changement de connexion) ; Sensibilité d'entrée -12 dB ~ 0 dB ; Impédance d'entrée 10 kohms, symétrique	
5	Câbles pour Haut-parleurs (en m). Bobine câble audio, Haut-Parleur : 2x0.5mm ² , 10.0m ; Âme souple multifibrin ; Scindex pour hi-fi.	
E.3	Multimédia	
1	Micro-Ordinateurs (PC) (17 inch minimum, écran tactile, 4096 MO de RAM, 01TéraOctet de disque dur, CPU Intel Xeoncore i7, 2 Ghz minimum, 4MB caches, 04 GO minimum de carte graphique dédié et 08 GO total de carte graphique, 02 sorties HDMI, 04 sorties USB 3.0) ;	
2	Copieurs multifonction HP ou équivalent impression laser A4 monochrome, copie, numérisation ; Vitesse d'impression noir: 35 ppm (A4) ; Qualité d'impression 600 x 600 ppp ; Capacité : jusqu'à 1100 feuilles Max ; Connectivité : USB 2.0, Ethernet réseau, 1 hôte USB (avant), 1 hôte USB (arrière), 1 périphérique USB ; Écran LCD monochrome rétroéclairé de 5 lignes ; Poids Environ 22,34 kg ; Dimensions 545 x 457 x 422,5 mm ; Cartouches compatibles: Toner noir C-EXV 50 (à acheter séparément) ; Mémoire 512 MB	
3	Achats des applications E-learning : i-Grandee ou similaire pour au moins 500 clients, Système d'exploitation (windows10 pro 64 bits avec licence), Suites bureautiques (office 2016 pro 64 avec licence définitive).	



E.4	Périphériques réseau	
1	Switch: Switches manageables POE : (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent ;	
2	Serveur de stockage uSAN (HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent ; Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2016 Standard (64 bits) FR avec licence; Kaspersky Security avec licence avec comme fonctionnalités : Advanced server protection, storage protection, easy management)	
3	Postes téléphoniques IP. Dimensions (H x L x P) 20,32 x 26,67 x 15,24 cm ; Poids 1,6 kg ; Alimentation électrique : le téléphone supporte l'alimentation PoE IEEE 802.3af (appareil de classe 3) ; tension d'entrée de 48 VDC ; possibilité d'alimentation secteur sur le bureau à l'aide d'un transformateur AC/DC (référence CP)	
F	Acquisition des équipements de télé-présence	
1	Ecran Ecrans Smart TV/Android TV 4K UHD LED 64" minimum, 02 GO Ram, 32 GO de mémoire interne	
2	Stations de conférence unifiée - Dimensions : Console de table - Encombrement (L x P) : (369 x 325 mm) - Hauteur : 348 mm (couvercle fermé), 401 mm (couvercle déployé) - Poids : 2,3 kg (hors câbles) ; - Boîtier d'alimentation/de données- Dimensions (L x H x P) : 209,5 x 300 x 56 mm (hors support) - Poids : 2,9 kg ; - Emballage pour expédition - Dimensions (L x H x P) : 520 x 430 x 430 mm - Poids : 9,07 kg Alimentation ; -Consommation électrique : 110 watts en moyenne ; -Alimentation universelle 100-240 V CA, 50-60 Hz Performances vidéo ; -Résolutions prises en charge pour la vidéo panoramique - 1920 x 288 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - 1280 x 192 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - 1056 x 144 pixels ; - Résolutions prises en charge pour la vidéo de l'orateur - HD 1080 : 1920 x 1080 pixels (avec USB 3.0 et Lync 2013 ou Skype Entreprise) - HD 720 : 1280 x 720 pixels - VGA : 640 x 480 pixels - CIF : 352 x 288 pixels ; -Fréquence image maximum pour la vidéo panoramique/orateur - 30 images par seconde avec un courant CA de 60 Hz - 25 images par seconde avec un courant CA de 50 Hz - Les fréquences image sur les systèmes équipés d'une version antérieure à Lync 2013 seront limitées à 15 fps (12,5 à 50 Hz) Performances audio ; - Haut-parleur de la console - Réponse en fréquence : 160 Hz à 22 kHz - Volume : réglable à un niveau de pression acoustique (maximal) de 88 dBA à 0,5 mètre ; -Microphones de la console - 3 microphones pour une couverture omnidirectionnelle	
3	Ordinateurs de streaming Processeur octo-core, 3.0 Ghz / 4.7 Ghz, cache 12 Mo, 16 Go de mémoire DDR4 2, 666 MHz ; Carte graphique NVIDIA GeForce RTX 2060 SUPER ou équivalent, Disque dur SSD M.2 PCIe de 512 Go + disque dur de 2 To, Connexion Gigabit Ethernet + communication sans fil Wi-Fi AC / Bluetooth 5.0	
4	Cartes graphiques à préciser par un ingénieur biomédical ; GPU (architecture) Ampere GA104-300 ; Finesse de gravure 7nm ; Coeurs CUDA 5888; Shader: Flops: 20 TFLOPS, RT Flops: 40 TFLOPS; Tensor : Flops 163 TOPs ; Mémoire GDDR 8 Go GDDR6 ; Bus mémoire 256-bit ; Vitesse mémoire : 16 Gbps ; Bande passante : mémoire 512 GB/s	
5	Switches manageables POE : (WS-C2960X-24PS-L Cisco Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 4 x 1G SFP, LAN Base) ou équivalent ;	
6	Serveurs de stockage 4096 M de RAM, 500G de disque dur, Intel Xeon Dual core, 2 Ghz, 4MB caches/1333Mhz FSB or latest, linux entreprise	
7	Périphériques de stockage externe (4To) ;	
G	Acquisition et installation des équipements biomédicaux, puis sécurisation des données médicales	



1	Microscope numérique (MOTIC Inc. Ltd, DMBA300 ou équivalent),	
2	Tensiomètre (OMRON Healthcare Co. Ltd, T9P, HEM-759P-C1 ou équivalent),	
3	Glucomètre (LIFESCANm, model AW0643801 A ou équivalent)	
H	Spécifications techniques des serveurs	
H.1	Serveur d'application, d'impression et de base de données	
1	Système d'exploitation installé : Windows serveur 2016 64 bits avec licence ;	
2	Intel® Xeon® E5-2620 (6 cœurs, 2 GHz, 15 Mo, 95 W) ;	
3	Biprocasseur ;	
4	Fréquence : 3.5 GHz ;	
5	RAM : 8 Go (2 x 4 Go) RDIMM ;	
6	Stockage : SATA 1To x3, 7200 tr/min;	
7	Type de châssis : Montable sur rack 1U ;	
8	Smart Array P420i/512 Mo FBWC 2x300Go SAS SFF 10k cage 8 disques SFF.	
H.2	Serveur de streaming	
1	Panasonic : Dell® PowerEdge R530E NVR de préférence ou toutes autres marques possédant des caractéristiques similaires	
2	Preloaded Network Video Recorder –Server au forma Rack	
3	VI Software Activé;	
4	Tester et configurer complètement ;	
5	Garantie de 3 sur le matériel ;	
6	Mise à niveau illimitée pour toutes les vidéos sous contrat de licences ;	
7	Toute Vidéo à l'intérieur des NVRs est livrée préconfigurée, activée, et totalement testée ;	
8	Video Insight Software Suite. The “plug and play” NVR is ready immediately out of the box for a quick start in order to record and manage your cameras.	
9	Système d'exploitation installé : Windows Server 2012 R2 Standard;	
10	Processeur : Dual, 2X Intel® Xeon® processor E5-2600 series; Chipset: Intel® C610;	
11	RAM: 32GB (12 RDIMM slots) up (393GB Max);	
12	I/O Slots 5x PCIe slots;	
13	Lecteur Optique: DVD+/-RW;	
14	Contrôleur RAID: Perc H730 Integrated RAID Controller;	
15	Type de RAID: RAID 5;	
16	Baie du Lecteur: 8 X 3.5” drives ;	
17	Carte réseau intégrée : Quad Port 1GBE LOM ;	
18	Alimentation : Dual, 2 x 495W Platinum efficiency cabled PSU;	
19	Accessoires: clavier et souris ;	
20	Carte Graphique: On Board Graphics;	
21	Connecteur Video: Output VGA	
22	Dimensions : H 3.41”, W 18.99”, D 26.30” 2U RACK ;	
23	Baies de HDD : 8 X (3.5”) Stockage RAID 5 (6X Storage 2X OS) OS on 2 X 3.5” (1TB) RAID 1;	
24	HDD total: 36To (6x6To);	
25	HDD utilisable: 32To ;	
26	Garantie : 3 ans ;	
27	Moniteur : Inclu dans la livraison ;	
18	Rails : Inclus;	
29	Rails pour Rack:inclu.	
H.3	Serveur de stockage nSAN	
	Description	
1	HPE Modular Smart Array 2040u SAN w/o SFP Bundle Performance Tier - baie de disques ou équivalent	
	Spécifications techniques	
2	Système d'exploitation installé : Microsoft Windows Server 2012 (64 bits);	
3	Type de périphérique : Baie de disques;	
4	Language (s) : Montage en rack - 2U;	
5	Capacité totale de la matrice de disques : 6.2 To;	
6	Interface : 8Gb Fibre Channel, iSCSI (1 GbE), iSCSI (10 GbE), 16Gb Fibre Channel;	
7	Périphériques installés / Nbre de modules : 10 (installé) / 24 (maximum);	



8	Processor Clock Speed : SAS-2;	
9	Contrôleur de stockage : 2 x RAID (SAS 6Gb/s) - RAID 0, 1, 3, 5, 6, 10, 50;	
10	Disque dur : 6 x 900 Go HDD SAS 12Gb/s Dual Port, Enterprise;	
11	Unité de disque dur (2ème) 4 x 200 Go SSD SAS 12Gb/s.	

